

# JOURNAL

HISTORIQUE  
SUR LES MATIERES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature, & autres  
remarques curieuses.*

Janvier 1716.

TOME XXIV.



A VERDUN,  
Chez la Veuve de CLAUDE MUGUET,  
Marchande Libraire.

---

M. D. CC. XVI.

*Avec Privilège du Roi, & Approbations  
du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N continuëra de donner place dans cet ouvrage, aux piéces Historiques, à celles d'éloquence, & à toutes celles qui interesseront le Public, les Arts & les Sciences, lors qu'on les fera tenir à l'Auteur franches de port. Surtout l'abondance des matieres du tems nous a forcé de différer d'insérer quelques-unes de ces piéces: mais elle n'ont rien perdu de leur bonté, ni de leur mérite, pour n'avoir paru qu'un mois plus tard, quand elles ont mérité d'être rendues publiques.

Je suis informé que plusieurs lettres qu'on avoit prétendu me faire tenir, sont restées au rebut: ceux qui les ont envoyées doivent s'en imputer la faute, qui ne vient que de ce qu'ils ont négligé de les affranchir, ainsi qu'on les en a avertis plusieurs fois.

Il est bon d'avertir aussi, qu'on ne doit pas être surpris, si l'on n'a point fait mention de certaines bagatelles, qu'on a pu envoyer, quoi que les lettres fussent affranchies. On rejette tout ce qui ne convient pas à un Journal Historique; on met dans ce rang certaines piéces peu intéressantes, sur tout celles dont l'amour propre fait tout le mérite; ou qui d'ailleurs, sont d'une nature à n'intéresser que très peu de Lecteurs.

Néanmoins comme il y a des particuliers qui prétendent, ( avec importunité, ) qu'on doit donner place à certains Articles qui les concernent, soit sur le pied d'avertissement, ou autrement, on veut bien se résoudre à les contenter, pourvu que leurs Mémoires soient accompagnés d'un Louïs d'or pour les frais, ou pour les pauvres. Cela pourra en d'ignorer plusieurs, & c'est ce qu'on souhaite à l'égard de certaines gens inconnus à l'Auteur.

---

L'on trouve chez André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, les Memoires des Sciences & des Arts, imprimés à Trevoux, soit corps complets depuis qu'ils ont commencés par janvier 1701. jusqu'à present, soit mois séparés; & régulièrement les nouveaux mois, à mesure qu'ils paroissent.

# JOURNAL HISTORIQUE<sup>3</sup>

S U R

## LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuses.

Janvier 1716.

### ARTICLE I.

*Recapitulation, où précis de ce qui s'est passé de plus intéressant en Europe, pendant le cours de l'année 1715. accompagné de Réflexions Historiques & Politiques.*

„ **N** On, je ne crains point de le dire ;  
„ S'ils pouvoient parmi-nous encore  
„ demeurer ,  
„ Democrite auroit de quoi rire ,  
„ Heraclite de quoi pleurer.

**E**N effet, en considerant les événemens de l'Europe en 1715. nous n'y voyons que des objets de compassion & de risée. Quoi de plus ridicule, que ces hommes zélés pour leur opinion ; superficiels dans leurs jugemens, qui souvent n'ont ni regle, ni proportion ; & qui s'attachent à ronger des os, dont ils rejettent la moëlle ? n'avons-nous pas vû durant le cours de la dernière année, de ces gens envieux, gronder & se gendarmer contre une Paix concluduë, acceptée, & exécutée de bonne foi entre

*Idée générale  
vraie de ce  
qui s'est passé  
en Europe en  
1715.*

4 *Journal Historique sur les*  
voisins, dans le tems même que ces esprits in-  
quiets & turbulents ne pouvoient point s'a-  
corder avec eux-mêmes: ceux qui vouloient pré-  
crire des loix & des regles aux Nations étran-  
geres, qui ont voulu décider du droit & de l'in-  
terêt des Souverains, ne le trouvent-ils pas  
allés embarrassés à maintenir leur propre ou-  
vrage? leurs nouveaux édifices dont ils ont  
eux mêmes construit les fondemens, leur pa-  
roissent déjà ébranlez. S'ils ne peuvent pas  
s'accorder ensemble sur les principes de la Po-  
litique, ni sur les regles de l'équité, comment  
osent-ils prétendre de devenir les *Guides*, les  
*Arbitres*, ou pour mieux dire les *Maitres* des  
autres Nations?

„ Ce seroit ( dit un Auteur Anglois, \* )  
„ perdre son tems & sa peine d'entreprendre  
„ de démontrer certaines veritez, qui portent  
„ avec elles les marques sensibles de leur évi-  
„ dence, à ceux qui ne s'attachent qu'à les  
„ nier, sans alleguer d'autre preuve de leur  
„ négative, que ce qui sert à palier leur hai-  
„ ne, leur passion, leur injustice &c.

Suivant la coûtume que je me suis prescrite,  
à la satisfaction de plusieurs de mes Lecteurs,  
je vais leur rafraichir l'idée sur les principaux  
événemens, dont je les ay entretenus pendant  
l'année dernière. Je souhaite que durant le  
cours de celle que nous commençons, je puis-  
se leur donner le dénoüement des trois gran-  
des *Scenes* qu'on jouë aujourd'hui sur le *Thea-  
tre de l'Europe*: c'est ainsi que je nomme la  
*guerre du Nord*, celle des *Turcs*, & les *Trou-  
bles de la Grande Bretagne*: J'y apporterai toute  
l'exactitude & la fidelité qui dépendra de moi:  
car,

Quand

\* *Discours sur la liberté de penser, traduit*  
par le Sr. Collier,

Matières du tems. Janvier 1716. §

Quand on fait bien, j'éleve jusqu'aux cieux,  
Le bien qu'on fait: Et je suis curieux,  
Que le mérite ait son juste salaire.  
Quand on fait mal, je ne l'aurois m'en taire;  
J'en avertis, afin qu'on fesse mieux.  
Sur le public, j'ouvre toujours les yeux;  
Et peu flatteur, encor moins envieux,  
Je ne vais point gloser sur une affaire,  
Quand on fait bien.

II. La guerre allumée entre les Couronnes d'Espagne & de Portugal s'est enfin terminée par un heureux Traité de Paix, conclut à Utrecht l'année dernière. Après avoir répandu beaucoup de sang de part & d'autre, & avoir vû ruiner les lieux, où la fureur du soldat s'est signalée, les parties, par ce Traité ont, pour ainsi dite, été mises hors de cours & de procès, dépens compensés. Car si les Espagnols n'ont rien gagné dans cette guerre, les Portugais ne s'y sont pas enrichis: les seuls Anglois en ont eû tout l'avantage: Ils ont agi comme fit le Juge de l'Huitte contestée; ils ont laissé l'écaille aux plaideurs, & ont conservé pour eux, Port-Mahon & Gibraltar, qui avoient toujours appartenu à la Couronne d'Espagne. Si les mêmes Anglois ont évacué les Ports de Mer en Portugal, qui pendant la guerre avoient été occupez par leurs Flotes; ils ont gagné & tourné à leur profit le Contract de l'Aciento, ou Commerce des Negres, que les Portugais faisoient avant cette guerre, qui leur étoit d'un si grand avantage.

Les Majorquins s'étoient soustraits de l'obéissance du Roi Philippe V. l'exemple des Barcelonnois & des Catalans leurs voisins: mais plus sages qu'eux, ils se sont soumis à la cle-

Ce qui s'est  
passé en E'pa-  
gne & en  
Portugal en  
1715.

6 *Journal Historique sur les*  
mence de leur Souverain, sans attendre la désolation de leurs Villes & de leurs Campagnes, à laquelle la fureur de la guerre alloit les exposer.

*Ce qui s'est  
passé en  
France en  
1715.*

III. Parmi les événemens les moins communs que la France nous ait présenté l'année dernière, c'est d'y voir une Ambassade du Roi de Perse, étant fort rare que les Potentats d'Orient s'aquient de cette civilité envers les Souverains de l'Europe. Cet Ambassadeur fit paroître, dans sa conduite, du haut & du bas: son orgueil & sa fierté assés ordinaire aux Orientaux, n'est pas ce qui l'a rendu méprisable aux yeux du public: mais sa bizareté & une infinité d'extravagances, qui le distinguerent dans sa route & pendant son séjour à Paris, ont été des preuves de la bassesse de son cœur, aulant que de sa mauvaise éducation. Les respects qu'on lui a rendus n'ont eû pour objet, que les égards qu'on doit au sacré Caractere d'Ambassadeur, dont il étoit honoré.

*Quelques  
traits du  
portrait de  
l'Ambassa-  
deur de Per-  
se.*

Il fut uniquement envoyé en France pour rendre une espee d'hommage à la Majesté de cette Monarchie. Le Roi de Perse avoit chargé le Gouverneur d'Erivan, de choisir quelque Sujet dans son Gouvernement, propre à remplir cet Emploi. Riza Beg, ( qui étoit une espee de Subdelegué dans un Bourg des dépendances d'Erivan, ) homme fort & robuste, qui, dit-on, n'a jamais été à Ispaham, fut chargé de faire cé voyage. Ainsi il ne faut pas être surpris si ses mœurs & ses manieres ont paru si étrangères à ceux qui sçavent que la Cour du Roi de Perse est une des plus policées de l'Orient.

L'alliance perpétuelle entre la Couronne de France & les Cantons Suisses Catholiques fut  
renou-

renouvelée l'année dernière : les Cantons Pro-  
testans qui ne tirent pas de moindres avanta-  
ges de l'alliance avec cette Couronne n'ont  
pas encore signé le même Traité, quoi qu'on  
leur en ait laissé la porte ouverte.

Quoique la Paix soit rétablie en France, les  
peuples n'en ont pas encore pû ressentir tout  
le soulagement qu'ils ont lieu d'en espérer : les  
grandes dettes de l'Etat contractées par les dé-  
penses des longues guerres, obligea le feu Roi  
d'ordonner la continuation de la levée du di-  
xième denier, & de la Capitation. Ce fut  
presque un des derniers ouvrages de ce Prince.

Le Roi LOUIS XIV. surnommé LE GRAND, *Mort du Roi*  
termina sa longue & glorieuse carrière le 1. *Louis XIV.*  
Septembre 1715. Sa naissance fut, pour ainsi di-  
re, miraculeuse, & sa mort digne d'un Roi  
T. C. Il étoit sans contredit, le *Doyen des Sou-*  
*verains*; de quelle maniere que l'on envisage  
le Regne de ce grand Prince, il présentera  
toujours à la posterité des spectacles & des  
singularitez qu'on ne rencontre pas ailleurs.  
C'est un tissu de faits heroïques, un enchainement  
de merveilles, d'évenemens augustes &  
éblouissans. On compte plus de 300. Villes af-  
siégées & prises sur les ennemis, & ceux de ses  
Alliez, dont la plûpart leur furent rendus par  
les Traitez de Paix: il gagna seize grandes  
Batailles sur terre, & sept Batailles sur mer,  
sans parler d'une infinité de Combats conside-  
rables. Il donna azile à trois Rois de la Gran-  
de Bretagne, à plusieurs Electeurs & autres  
Souverains, à deux Reines d'Angleterre, & à  
leurs enfans &c.

Pendant que ce Monarque a eu en main le  
Gouvernail de la Monarchie Françoisé, on a  
vû par une espece de flux & reflux, tous les  
autres

*Monarques  
& Souve-  
rains qui  
sont morts  
pendant le  
Rgne de  
Louis XIV.*

autres principaux Trônes de l'Europe se renou-  
veller plusieurs fois: car il est certain que pen-  
dant le Regne de *LOUIS LE GRAND* on a vû 92  
Papes placez dans la Chaire de St Pierre: qua-  
tre Empereurs ont regné en Allemagne, trois  
Rois assis sur le Trône d'Espagne: sept Rois  
ou Reines en Angleterre; cinq Rois en Polo-  
gne quatre Rois en Suede: quatre en Danne-  
marck, & pareil nombre en Portugal. Six  
Sultans sur le Trône de Constantinople, dont  
le dernier qui regne aujourd'hui, porte le nom  
d'Achmet III. Si il falloit pousser cette recher-  
che dans les Monarchies les plus reculées de  
notre horison, on trouveroit que pendant le  
Regne de Louis le Grand, le Siege Imperial  
de la Chine a été occupé par quatre Empe-  
reurs: & qu'enfin nonobstant le prétendu *Beau-  
me de vie* des Persans pour perpetuer les jours  
de leurs Princes, le Trône de Perse a changé  
trois fois de Maître, pendant que celui de  
France n'en a eu que celui qu'il vient de per-  
dre. Je ne parle point de ce grand nombre d'E-  
lecteurs, de Ducs, & d'autres Princes Souve-  
rains, dont les Couronnes ont passé successi-  
vement sur différentes têtes pendant le Regne  
du Monarque François dont je parle.

*Louis XV.  
parvient à  
la Couronne*

IV. Il a eu pour Successeur *LOUIS XV* son  
arrière-petit-fils, né le 15 Février 1710. Lors  
qu'il vint au monde, il fut nommé *Duc d'An-  
jou*, son frere aîné s'apelloit *Duc de Bretagne*,  
& ne porta que quelques jours le nom de  
*Dauphin* à cause du peu d'intervale qu'il y eut  
entre la mort de ce Prince & celle du Dau-  
phin *Duc de Bourgogne* son Pere. Ainsi le jeune  
Roi ne porta qu'environ treize mois le nom  
de *Duc d'Anjou*.

Ce nom d'Anjou semble être destiné à don-  
ner



est des Rois, non seulement à la Monarchie Française, mais encore aux Païs étrangers, dont je rapporterai ici quelques preuves. En 1131 Foulques d'Anjou devint Roi de Jerusalem par son mariage avec Melizene, fille & héritière de Baudouin Roi de Jerusalem. Il eut deux fils, un petit-fils, & deux petites filles qui lui succederent à cette Couronne

Princes du  
nom d'An  
jou, qui ont  
donné des  
Rois à plu-  
sieurs Mon-  
archies.

Geofroy Plantagenet Comte d'Anjou, épousa l'héritière d'Angleterre; & de ce mariage sont venus 15. Rois d'Angleterre, jusqu'à Richard III. inclusivement.

Charles Comte d'Anjou, & frere de Saint Louis, fut Roi de Naples, Royaume qu'il conquit à la pointe de son épée. Cette Branche de la Maison Royale de France, a donné six Rois & deux Reines à Naples: quatre Rois & une Reine à la Hongrie, un Roi & une Reine à la Pologne.

Louis Duc d'Anjou, fils du Roi Jean, fit une autre Branche, de laquelle on compte encore cinq Rois de Naples, dont Charles qui céda ses Etats à Louis XI. fut le dernier.

Henry Duc d'Anjou, troisième fils du Roi Henry II. fut Roi de Pologne, & ensuite Roi de France.

Philippe Duc d'Anjou, fils de Louis Dauphin de France, & petit fils du Roi Louis XIV. parvint à la Couronne d'Espagne en 1700. après la mort de Charles. II.

Enfin Louis Duc d'Anjou, qui devint Dauphin de France par la mort de son frere aîné, est parvenu à la Couronne de cette Monarchie par la mort de son Bisayeul, le premier Septembre 1715. Cette Monarchie qui commença par Pharamond en 420. de J. C. a déjà 1295. ans de durée, & Louis XV. en est le 65. Roi.

*Genealogie  
des descen-  
dans du Roi  
Henri IV.*

Ce Prince descend par sept différentes lignes, du Roi Henry IV. son quatrième Ayeul, 1. de pere en fils: 2. de Marie-Therese sa Bisayeule, fille de Philippe IV. Roi d'Espagne. & d'Elisabet de France, fille d'Henri IV. 3. Madame la Dauphine, Marie Anne-Chrestienne de Baviere, étoit petite-fille de Christine de France, fille d'Henri IV. mariée à Victor Amé I. Duc de Savoye. 4. Madame la Dauphine, Adelaïde de Savoye, mere du nouveau Roi de France, étoit fille de Victor Amé II. Duc de Savoye, à present Roi de Sicile, petit fils de la même Christine de France. 5. Le même Roi de Sicile est fils de Marie-Jeanne Baptiste de Savoye-Nemours, petite-fille de Cesar de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. 6. Madame la Dauphine mere du Roi, étoit fille d'Anne d'Orleans, Reine de Sicile, petite-fille de feu *Monsieur*, frere unique du feu Roi Louis XIV. & petit fils d'Henri IV. 7. enfin la même Anne d'Orleans Reine de Sicile, est fille d'Henriette d'Angleterre, qui étoit fille de Charles I. Roi d'Angleterre, & de Henriette de France, fille d'Henri IV.

Le Prince des Asturies, & les deux Infans d'Espagne ses freres descendent d'Henri IV. Roi de France par les mêmes côrez que le Roi T. C. qui regne aujourd'hui. Ils descendent aussi également de Philippe II. Roi d'Espagne par leurs peres, leurs meres, leur Ayeule & leur Bisayeule.

*Mr. le Duc  
d'Orleans  
gloire qu'il  
s'acquiert  
dans sa Re-  
gence.*

V. S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans parvenu à la Regence du Royaume pendant la minorité du jeune Roi, a déjà convaincu toute l'Europe de l'habileté de son genie superieur, qui lui acquiert une gloire immortelle. Il est aujourd'hui le soutien de la Couronne, & ç'étoit

*Matières du tems.* Janvier 1716. 11  
toit à lui qu'étoit réservé la gloire de dédom-  
mager la Nation Françoisé de toutes les pertes.  
Ce Prince s'attache principalement à reparer  
les desordres que les longues guerres avoient  
causé dans le Royaume , à soulager les peu-  
ples , qui en avoient été comme accablez : à  
recompenser le merite & la vertu , à corriger  
les abus qui pouvoient s'être glissez dans l'em-  
baras des affaires accumulées les-unes sur les  
autres pendant un si long Regne , dont plus  
de moitié s'écoula en guerres intestines ou  
étrangeres.

C'est pour débrouïller ce cahos des affai-  
res , & pour s'éclaircir de toutes choses que S.  
A. R. a fait ériger plusieurs Conseils , où l'on  
agitiera les affaires qui seroat de leur compe-  
tance , pour être ensuite rapportées & déci-  
dées dans le Conseil suprême de la Regence.  
Ces Conseils sont tous composez de personnes  
distinguées par leur naissance , par leur capa-  
cité & par leur probité , ( j'en ai donné la liste  
dans le Tome XXIII. de cet ouvrage ) ainsi a-  
vec de pareils secours , chacun s'attend de voir  
bien tôt le bon ordre rétabli , peu à peu l'Etat  
déchargé , & le peuple goûter enfin les fruits  
delicieux de la paix.

On doit mettre au rang des événemens con-  
siderables de ce Royaume , la premiere Decla-  
ration que rendit le jeune Roi , par laquelle  
il rétablit le Parlement de Paris dans ses an-  
ciens droits , de pouvoir faire des remon-  
trances pour le bien & l'avantage de l'Etat a-  
vant l'enregistrement des Edits & Declarations:  
mêmes prérogatives accordées par des Decla-  
rations posterieures , à diverses Cours Souve-  
raines du Royaume.

Tout cela fait assez voir que dans le cou-  
rant

tant de la même année les François ont pleuré la mort du Roi Louis XIV. Que l'avènement de Louis XV. sur le Trône les a consolés, & dissipé leur plus forte douleur; & qu'enfin ils se sont rejouis, & ont fondé d'heureuses esperances, en voyant la Regence de l'Etat entre les mains d'un Prince dont le génie & l'habileté suprême se fait déjà admirer dans toute l'Europe. Ces trois objets d'affliction, de consolation, & de joye se trouvent renfermez dans un Sonnet du Sr. de Messanges, que je joindrai ici.

*Le destin nous fait voir les deux extrémités;  
D'un côté le trepas, de l'autre la naissance,  
Un Monarque expirant, tient nos sens agités:  
Un Monarque naissant les remplit d'esperance.*

*Du premier les desseins sont par l'âge emportés,  
Du second les exploits retenus par l'enfance:  
Là, nous blâmons du temps les mouvemens hâtes;  
Ici, nous accusons leur lente nonchalance.*

*FRANCE, qui vois deux Rois, l'un trop prompt  
à finir,*

*L'autre dont les beaux ans tardent trop à venir,  
D'un auguste milieu tu reçois l'assistance*

*Du Berceau, du Tombeau, d'étant également,  
PHILIPPE, plein d'ardeur, de valeur, de prudence,*

*Vient transformer tes maux en un bonheur charmant.*

Princes  
morts en  
1715.

VI. La Maison de Lorraine a perdu l'année dernière un Prince qui avoit réuni en sa personne les vertus, & les magnanimes qualitez de son Auguste Pere Charles V. le Heros de son siecle, & le fleau des Otromans. L'Italie a aussi vû mourir trois Princes, l'un le Prince  
Alexan-

*Matières du tems.* Janvier 1716. 13

Alexandre Sobieski, fils du feu Roi de Pologne, qui décéda à Rome où il faisoit son séjour depuis plusieurs années: les deux autres sont de la Maison de Savoye, sçavoir le Prince de Piémont, fils aîné du Roi de Sicile, & le Prince de Carignan.

VII. En 1715 le Pape Clement XI. fit deux *Evenemens* promotions de Cardinaux, sans avoir rempli *arrivés en* toutes les places vacantes dans le Sacré Col- *Italie en 1715.* lege, ni satisfait l'attente de tous les aspirans. Mr. de Schoomborn à la recommandation du Roi Auguste, & Mr. de Billy à la nomination du Roi T. C. furent du nombre des heureux. La fortune du dernier ne se borna pas à la Calotte rouge; car le feu Roi lui donna presque en même tems l'Abbaye de St. Germain des Prez, l'un des plus beaux & des meilleurs *Promotions de Cardinaux.* Benefices du Royaume, situé au milieu de sa Capitale.

Deux grandes affaires ont agité la Cour de Rome pendant la dernière année, dont on n'a pas encore pu voir la fin: l'une regardoit la Constitution du Pape, qui avoit causé quelque trouble dans l'Eglise de France, & dont on ne parle plus avec la même chaleur. L'autre concerne des broüilleries survenues entre le Pape & le Roi de Sicile sur l'authorité spirituelle & temporelle dans le Royaume de Sicile.

Les choses furent poussées si loin que le Pape trouva à propos de donner un Decret qui suprimoit le Tribunal de la Monarchie Sicilienne; mais cette Bulle ou Decret de Sa Sainteté n'y fut pas reçûe de la maniere dont la Cour Romaine le souhaitoit, puis que les Officiers Royaux apellerent de toute cette procedure, & s'opposèrent à l'exécution des volontez du St. Siege à cet égard.

*Politique des  
Turcs à l'é-  
gard des  
Princes  
Chrétiens.*

14 *Journal Historique sur les*

VIII. Bien des gens jugerent à la vûë de  
*l'étiquete du proces* intenté par les Turcs contre les Venitiens; „ que le Sultan n'avoit pas „ agi en bon Politique, d'avoit attendu que „ l'Empereur & la plus grande partie des „ Princes de l'Europe eussent mis bas les ar- „ mes. Que les Turcs s'exposoient de voir „ tomber sur eux toute la force des Princes „ Chrétiens, qui ne manqueroient pas de cou- „ rir au secours de la Republique de Venise, „ pour écraser les Infideles &c.

Ceux qui ont tenu un pareil langage, igno- roient sans doute, la veritable politique de la Porte Ottomane. Elle se plait à voir les Chrétiens acharnez les uns contre les autres. Elle sçait, ou elle croit que lors qu'ils en viennent à la conclusion d'une paix, c'est souvent moins l'effet d'une justice reciproque, ou du retour d'une parfaite amitié entr'eux, que celui de la lassitude, ou de l'extenuation de leurs propres forces. Dans cette pensée & sur ce principe les Ottomans ont plusieurs fois pris les armes. & fait des conquêtes sur leurs voisins, lors même que les Princes Chrétiens étoient en paix; de nos jours nous en avons vû deux exemples qui ne seront pas contestez par ceux qui ont quelque teinture de ce qui s'est passé en Europe depuis environ 40. ans.

N'est-il pas constant que la Paix de Nimègue avoit rétabli le calme parmi les Princes Chrétiens, lors que les Turcs méprisant toute la Puissance d'Allemagne, se jetterent sur la Hongrie, & qu'ils porterent la rapidité de leurs conquêtes jusques aux portes de Vienne. Les Infidelles n'en ont-ils pas agi de même l'année derniere? Les Traitez d'Utrecht & de Ba- de les ont-ils empêchez de faire leur coup con-

tre

*Matières du tems.* Janvier 1716. 15  
tre les Vénitiens ? Ils ne sçavoient que trop ,  
que les Puissances Chrétiennes s'étoient épuî-  
sées dans leurs propres querelles , & qu'elles  
ne seroient pas si-tôt prêtes d'épouser les inte-  
rêts de la Republique de Venise , qui avoit ,  
pour ainsi dire , regardé d'un œil assez tran-  
quille les Chrétiens s'égorger les uns les autres  
dans son voisinage.

Je sçais , comme bien d'autres , qu'il est de  
l'intérêt des Puissances Chrétiennes , principa-  
lement à celles d'Italie & d'Allemagne , d'ar-  
rêter le progrès des armes des Infidèles : mais  
je n'ignore pas aussi la foiblesse des secours  
que les Vénitiens doivent attendre des Princes  
d'Italie , soit par impuissance , soit par la len-  
teur assez naturelle à une Nation nonchalante ,  
accoutumée dans la mollesse. Je laisse aux ha-  
billes gens à juger si l'Allemagne ne doit pas  
craindre de se voir entre deux feux , si la guer-  
re s'allume en Hongrie , avant que celle du  
Nord soit éteinte. S'il y a de la gloire ou de  
la nécessité , ( comme je n'en disconviens pas , )  
d'attaquer les Turcs sur le Danube , pour ar-  
rêter leurs progrès dans le Levant ; n'y auroit-  
il pas plus de sûreté , avant de s'y engager ,  
d'avoir terminé la querelle des Princes du  
Nord à des conditions raisonnables , que de  
laisser épuiser les uns à accabler celui qui  
n'avoit ni commencé , ni occasionné la guerre  
du Nord , & qui avoit donné les mains à une  
négociation de paix équitable , par la média-  
tion de l'Empereur & du Roi T. C. qui étoient  
en état de garantir le Traité qui seroit inter-  
venu ?

Mais laissons aux Lecteurs versez dans la  
Politique , & le véritable intérêt de l'Empire  
d'Allemagne , la liberté de plus serieuses re-  
flexions

*Considéra-  
tions sur la  
guerre des  
Turcs & cel-  
le du Nord.*

flexions que les nôtres sur cette matiere, contentons-nous de quelques observations que nous avons encore à faire sur les principaux événemens de l'année dernière.

*Leurs progrès en Morée, & quelques remarques sur ce Royaume.*

IX. La guerre des Turcs a commencée en Morée avec un rapide progrès, & n'a été soutenue par les Venitiens que foiblement, puis qu'ils ont perdu en deux mois de Campagne les principales Villes de ce Royaume, & presque tout le plat pais. La Morée est une presqu'Isle, composée de quatre Provinces qu'on nomme *Sacanie* ou *petite Romanie*, *Tzacolie* ou *bras de Maina*, *Belveaere* & *Clarence*; cette dernière avoit autrefois titre de Duché.

Les principales Villes de la Morée sont Patras, Lépartes, Clarence, Modon, Coton, Navarin, Argos, Corinthe, Napolie de Romanie, Napolie de Malvoisie, Sparte, & beaucoup d'autres Villes & Forteresses. Quoi que ce Pais soit couvert de montagnes en plusieurs endroits, il ne laisse pas d'y avoir des Plaines & des Valons très fertiles en grains, en fourages, & en toutes sortes de fruits, principalement en Oranges, Grenades, Olives, Raisins, & autres des plus délicieux. Bien que les Turcs ne boivent point de vin, ils ne laissent pas de tirer de grands avantages des Raisins de Corinthe, de Malvoisie, de l'Isle de Candie, de Chipte, & d'ailleurs, par le trafic qu'ils en font avec toutes les Nations qui négocient au Levant.

La presqu'Isle de Morée n'est jointe à la terre ferme que par l'Isthme de Corinthe qui fait la jonction avec l'Achaïe; elle a été soumise à plusieurs Dominations des Levantins; Emanuel Empereur Grec la joignit à son Empire en 1150 & la partagea ensuite à ses enfans, Constantin Dracoses en 1449.



partagea la Morée à deux de ses freres, Demetrius & Thomas. L'un établit son séjour à Sparte, & l'autre à Corinthe, mais comme l'on voit souvent naître des differends entre les patens, ces deux Princes ne pouvoient s'accorder, & les guetres cruelles qu'ils se faisoient, troublant la tranquillité des voisins, Mahomer second, sous prétexte de vouloir les mettre d'accord, s'empara de leurs Etats; Demetrius fut mené à Andrinople, & Thomas se refugia à Rome, où l'on dit qu'il porta la Tête de l'Apôtre Saint André. Depuis ces tems là, les Turcs ont été les Maîtres de la Morée, jusqu'à ce que les Venitiens s'en fussent emparez pendant la guerre qui se termina par le Traité de Carlowits en 1699 ainsi les Infidelles en avoient jouï, depuis le milieu du quinziesme siecle, & je ne vois pas que les Venitiens y ayeut eu d'autre droit que celui de leurs conquêtes dans la précédante guerre.

X. Tout le monde est convaincu, que la division qui n'a que trop régné, entre les deux Augustes Maisons d'Autriche & de France, avoit causé de grands troubles dans l'Europe, soit dans l'Eglise, soit dans l'État. Leur parfaite reconciliation, fut enfin rétablie par la Paix de Bade, dont l'exécution s'est faite de bonne foi, de part & d'autre, durant le cours de l'année dernière. Cette union devenant perpetuelle, établira sans doute, la sureté, le repos & la tranquillité de toute l'Europe Chrétienne, par ce qu'elle obligera les autres Puissances de rechercher l'amitié & la protection des deux Monarchies reconciliées.

C'est en vertu de cette Paix, que Mrs. les Electeurs de Cologne & de Baviere, ont été rétablis dans tous les Etats, droits & dignitez,

*Ce qui s'est passé en Allemagne.*

*Effets que doit produire la reconciliation & la bonne intelligence entre les Maisons d'Autriche & de France.*

*ce.*

qui leur avoient appartenu avant la guerre. Il est vrai que Mrs. les Etats Généraux des Provinces Unies, ont retardé l'accomplissement de cette Paix, à l'égard de Mr. l'Electeur de Cologne, en refusant d'évacuer les Forteresses de Bonn, Liege, & Hui, où ils entretiennent encore Garnison; mais il y a lieu de croire qu'ils acquiesceront enfin, sur un point si juste & si équitable.

La seule nouvelle de la grossesse de l'Impératrice, a déjà causé une joye universelle dans toute la Chrétienté, du moins dans les Etats des Puissances Catholiques, parce qu'on trembloit déjà que l'Empereur n'eut point de postérité; l'on craignoit, avec raison, que cette Puissante Maison, le Feau & le Rempart contre les Infidelles, ne vint un jour à s'atteindre, ou à s'affoiblir; ce qui auroit pû jeter l'Allemagne, & peut être toute l'Europe dans une guerre sanglante.

*Ce qui s'est  
passé dans la  
basse Alle-  
magne & les  
Etats du  
Nord.*

XI Dans le tems qu'on avoit lieu de croire que les Traitez de Paix conclus à Utrecht & à Bade, seroient suivis de la Paix du Nord, (principalement lors qu'on vit le Roi de Suede revenu, comme par miracle dans ses Etats, après le long séjour forcé qu'il avoit fait en Turquie;) on a vû aucontraire, tout à coup, la forte Ligue contre la Suede, s'accroître encore de deux Puissans Ennemis.

Le Roi de Prusse a prétendu le Sequestre de la Ville de Stetin, parce qu'il en avoit pris la Garde, lors que les Moscovites & les Saxons en firent le Siege: il demande aussi une somme de quatre cens mille écus pour les frais de son armement, & que le Roi de Suede s'obligeât de ne point porter la guerre en Saxe, ni en Pologne. Le Roi Très Chrétien offrit alors sa  
mediation

*Matières du tems.* Janvier 1716. 19

mediation pour regler les difficultez entre ces deux Rois, qui fut acceptée de part & d'autre. Mr. le Comte de Croissi fut Envoyé Ambassadeur de France en Pommeranie, pour negocier cet accommodement; mais dans le tems qu'on attendoit la conclusion, & que le Roi de Suede acquiesçoit à presque tout ce qu'on lui demandoit; le Roi de Prusse déclara qu'il étoit trop tard, & qu'il avoit pris des engagements avec ses Alliez; ainsi il assembla son Armée, se mit à la tête, & joignit celle du Roi de Dannemarck, pour assieger le Roi de Suede dans ses retranchemens. Ces deux Armées furent renforcées de quelques mille Saxons, & elles ont attendu pendant plusieurs mois, un corps de 18. à 20. mille Moscovites.

Toutes ces forces ainsi rassemblées, ne furent pas jugées suffisantes pour forcer le Roi de Suede, d'abandonner le reste de ses Etats en Allemagne. On négocia sous main, pour attirer dans les intérêts des Confederez, la Puissance de Mr. le Duc d'Hannover, qui occupe présentement le Trône Britannique.

On n'a pas rendu public les conditions du Traité fait entre ces Potentats; cependant on a vû que celui qui est entré le dernier dans la Ligue, a déjà plus gagné que les Rois Auguste, de Dannemarck. ni de Prusse, puis qu'avant que les Hannoveriens eussent tiré l'épée contre la Suede, le Roi de Dannemarck a mis les Commissaires d'Hannover en possession du Duché de Brême & de Werden que les Danois avoient enlevé à la Couronne de Suede qui les possédoit en vertu du Traité de Westphalie; après quoi le Roi George Duc d'Hannover fit déclarer la guerre au Roi de Suede.

Pendant le cours de la dernière Campagne,

*La guerre  
déclarée au  
Roi de Suede  
par le Roi de  
Prusse.*

*Le Duc  
d'Hannover  
déclare la  
guerre au  
Roi de Suede,  
& prend possi-  
sion des  
Duchez de  
Brême &  
Werden.*

*Propre des  
Armes des  
Alliez en  
Pommeranie.*

il y eut un Combat Naval au mois d'Avril, où les Suedois perdirent leur Escadre. Ils ne laisserent pas d'armer de nouveau une petite Flote d'environ quinze Bâtimens, qui a essayé deux autres Combats sans rien décider, si ce n'est de retarder la descente préméditée que les Alliez vouloient faire dans l'Isle de Rugen dès le commencement de la Campagne, lors que les Prussiens se furent emparez de l'Isle d'Usledon & du Fort de Pennemunder: mais cette descente ne se fit que le quinze Novembre, comme nous le dirons dans un autre Article.

Quant au dedans du Royaume de Suede, on n'y a été occupé qu'à y faire amas de Troupes, de munitions, & d'argent pour défendre le Roi & ses Etats contre la multitude de leurs ennemis, à quoi n'a pas peu contribué la presence du Prince de Hesse-Cassel, qui épousa la Princesse de Suede l'année dernière.

La seule valeur du Roi de Suede, & la gloire qu'il s'est acquise à se défendre contre ceux qui l'ont attaqué, (car il n'a point été l'agresseur envers personne,) ont fait naître l'envie ou la jalousie qui a éclaté contre lui. On a vû des particuliers, qui sans autre raison que celle d'aimer à insulter les malheureux, ont frondé contre S. M. S. sans doute qu'ils s'ennuyent de ne pas voir succomber ce Prince sous le poids de la multitude de ses Ennemis; je me souviens d'avoir lû quelque part un Madrigal qui pourroit fort bien convenir à ces gens-là.

*Envieux, ou jaloux, reconnoit ton erreur,  
L'ennuy qui te devora est au fonds de ton cœur.  
Heureux qui peut choisir une regle fidelle,  
Qui tienne ses desirs à la raison joûmés;*

*Et*

XII. La Pologne nous represente toujours *Haine des*  
une haine implacable entre la Noblesse de ce *Polonois*  
Royaume & les Saxons. Comme le Roi Au- *contre les*  
guste n'a pas jugé à propos de renvoyer ses *Saxons.*  
Troupes Nationales dans son Electorat, quoi-  
que les prétextes qui les avoient fait passer en  
Pologne fussent cellez, (c'éroit un bruit affecté  
que le Roi de Suède revenant de Turquie par  
la Pologne, avoit dessein d'y faire quelque in-  
vasion) on a vû à ce sujet la Noblesse de di-  
vers Palatinats, & même les Armées de la Cou-  
ronne & du Grand Duché de Lithuanie, se  
confederer; monter à Cheval, s'opposer aux  
contributions forcées que les Saxons exigeoient  
dans leurs Palatinats en venit enfin aux mains,  
agissant avec autant d'animosité que si les deux  
Nations Polonoise & Saxone, avoient été des  
Ennemis déclarez, quoique gouvernées par un  
même Prince.

XIII. L'Angleterre fournit, de tems à autre, *Ce qui s'est*  
des événemens si particuliers, qu'ils attirent *passé en An-*  
toute l'attention publique. Ceux arrivez l'an- *gleterre.*  
née derniere dans la Grande Bretagne, ont as-  
sés fait voir que la Nation semble n'être ja-  
mais contente, ni de la Paix ni de la guerre,  
qu'elle veut faire tout ce qu'il lui plaît, &  
donner des regles de sa volosté aux autres  
Nations. C'est l'interpretation qu'on donna à  
ce qui s'est passé à Londres par opposition à  
la Paix, & par la chicane que les Anglois au-  
roient voulu faire à des voisins pour un canal,  
qui n'a pas été creusé sur leurs terres & qui ne  
sert qu'à jeter dans la Mer les eaux d'un País,  
qui sans cette ouverture & cet écoulement, au-

22 *Journal Historique sur les*  
roit été exposé aux inondations: ne pourroit-on pas tenir ce langage à tous les esprits inquiets & déraisonnables?

*Voudriez-vous que la Providence,  
Eût réglé l'univers au gré de vos souhaits ;  
Et qu'en vous comblant de bien-faits,  
Le Ciel vous eût soustrait de son obéissance ?  
Quelle étrange société,  
Formeroit, entre nous, l'erreur & l'injustice,  
Si l'homme, indépendant, n'avoit que son caprice,  
Pour conduire sa volonté ?*

*Conduite du  
Conseil du  
Roi George,  
après que ce  
Prince fut  
assis sur le  
Trône Bri-  
tannique.*

Lors qu'après la mort de la Reine Anne Stuart, on vit le Roi George monter sur le Trône Britannique, sans le moindre obstacle; on crût que le Conseil de ce Prince n'oublieroit rien pour entretenir la Paix avec toutes les Couronnes, que la défunte Reine avoit établie; & à maintenir la tranquillité qui regnoit dans les Etats que la fortune venoit de lui mettre en main: mais à peine fut-il couronné, que quelques Membres de ce Conseil, travaillèrent efficacement à dépouiller des Emplois de la Cour, de la Magistrature, de la Marine, des Troupes de terre, des Finances, & généralement des Villes & Provinces des trois Royaumes, tous ceux qui les remplissoient, ou qui ne leur plaisoit pas; sans avoir nul égard à la naissance, au mérite, à la capacité, aux longs services, ni au zèle qu'ils avoient signalé pour leur patrie, sous les deux précédens Regnes.

Ces changemens furent bientôt suivis d'un ordre d'enlever tous les papiers des Ministres d'Etat: & de ceux qui avoient eu part à la négociation de la paix d'Utrecht: on y chercha de quoi faire un crime au précédent Ministère:

re: on y trouva seulement qu'ils avoient exécuté les ordres de la feuë Reine dans la négociation & la conclusion d'une paix, pour laquelle le Parlement d'Angleterre, la Ville de Londres, & toutes les Communautés du Royaume en avoient congratulé & remercié cette Princesse, qui en reçut aussi les éloges de la part des Ministres publics des Puissances étrangères qui résidoient à la Cour de Londres.

Parmi les Seigneurs qu'on voulut faire périr sous le seul prétexte d'avoir travaillé ou conseillé cette Paix, le Duc d'Ormond Généralissime des forces d'Angleterre fut accusé de haute trahison pour avoir fait publier une suspension d'armes, & conduit les Troupes Angloises vers Gand lors du siege de Landrecy, suivant les ordres de la Reine, qui crut cette démarche absolument nécessaire pour déterminer à la Paix ceux qui ne demandoient la continuation de la guerre, que parce qu'ils n'ignoroient pas que la Grande Bretagne en supportoit le plus pesant fardeau. Ce Duc informé du dessein qu'on avoit de se saisir de sa personne, se sauva & se refugia en France. Quelques mois auparavant Mr. de St. Jean, Vicomte de Bollingbrock, Secrétaire d'Etat, s'y étoit aussi retiré pour se mettre à couvert de la procédure qu'on faisoit contre lui, en l'accusant de crime de haute trahison, pour avoir (en sa qualité de Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,) travaillé par ordre de la Reine aux négociations de la paix. Mr. Harley Comte d'Oxford, Grand Tresorier d'Angleterre, & premier Ministre de la feuë Reine, fut arrêté au sortir de la Chambre Haute du Parlement, & conduit à la Tour.

Le Lord Dupplin son Gendre eut le même sort. Mr. le Comte de Strafford fut aussi accusé de haute malversation pour avoir exercé à Utrecht l'Emploi de Plenipotentiaire de la Reine: quantité d'autres personnes furent arrêtées ou disgraciées sur de pareils motifs.

Tout cela ne pouvoit pas manquer de produire beaucoup de mécontents, & d'exciter divers murmures contre le nouveau Ministère. On eut en arrêter le cours, en faisant expedier des ordres pour arrêter & emprisonner tous ceux qui seroient seulement soupçonnez d'être mal intentionnez, ou suspects au nouveau Gouvernement; alors on vit remplir en moins de deux mois les prisons de Londres & des Villes des Provinces d'une infinité de personnes de toutes conditions. Les Membres du Parlement du parti des Anglicans pacifiques n'en furent pas exemts, du moins ceux qui avoient dit trop librement leurs sentimens dans la Chambre où ils avoient séance.

Ces procedures un peu trop violentes, (ausquelles l'aauthorité Royale ne tâcha jamais de remedier,) r'anima la haine ancienne & naturelle qui a toujours regné, & qui regnera toujours entre ceux qui professent la Religion Anglicane, & ceux qui suivent la doctrine des Presbiteriens. Ce fut cette haine qui fit démolir quelques Temples des Nonconformistes dans les Provinces. Peu à peu le mécontentement s'augmenta, & dans le tems qu'on pouvoit l'érouffler en changeant le Conseil, en arrêtant les procedures du nouveau Tribunal érigé sous le nom de *Comité secret*, (à la tête duquel on avoit mis Mr. Walpole, esprit fort irrité de ce qu'il avoit été disgracié & envoyé à la Tour sous le Regne de la feuë Reine,)



Reine; ) on fit armer les milices, on augmenta les Troupes réglées, & on disposa toutes choses pour exterminer le parti des Toris qui avoit procuré la paix à la Grande Bretagne.

Un habile Politique du parti des Wigs, parlant dans un de ses Ecrits imprimé en Hollande, des premiers tumultes qu'on aperçut en Angleterre, dit, que ce n'étoit qu'un feu de paille qui s'éteindroit de lui-même. Que c'étoit une espece de fermentation dans le Corps Politique, à peu près semblable aux ébullitions de sang que le corps naturel ressent aux changemens des saisons. Que conformément aux pratiques de la Médecine, à l'égard des ébullitions, *quelques saignées faites à propos au corps politique, rétablirait le calme dans l'Etat.* \*

Tout paroît disposé ( dit un autre Ecrivain ) à cette saignée politique, les Mécontents en Ecosse & en Angleterre ont déjà arboré l'Étendart; ils ont appelé pour mettre à leur tête, le seul Prince qui restoit du sang de la Maison de Stuart: ce Prince que l'infortune a persécuté dès le berceau, est parti pour la troisième fois, pour aller réclamer & soutenir ses droits à la Couronne de ses Ancêtres. Il n'a porté avec lui, que la confiance aux décrets de la Providence, & au retour de la bienveillance & de la fidélité des peuples, qui peuvent avoir été touchés de ses disgrâces & de sa parfaite résignation aux volontés du Ciel. Il n'est appuyé d'aucune Puissance étrangère, cependant il se verra obligé de lutter contre un puissant Concurant, qui

*Troubles que produisent les procédures de ce Conseil.*

\* Souvent ces saignées faites à contre tems, causent plus de mal que de bien, & peuvent même produire la perte du corps &c.

„ qui étant déjà en possession des Couronnes  
 „ Britanniques, se trouve le maître des forces  
 „ de terre & de mer de trois Royaumes , il  
 „ est en même-tems Souverain d'un grand E-  
 „ tat en Allemagne; deplus il est soutenu par  
 „ une puissante Republique qui s'est déjà de-  
 „ claré en sa faveur par les secours qu'elle lui  
 „ a envoyé. Le tems nous éclaircira des éve-  
 „ nemens qui sont encore cachez aux yeux  
 „ des hommes. J'ajoute à cela que le Prince ,  
 „ qui sous le nom de *Chevalier de St. George* , ar-  
 „ riva à Bar-le-Duc capitale du Duché de Bar, le  
 „ 21. Fevrier 1713. y a resté deux ans huit mois &  
 „ sept jours, n'en étant parti pour passer dans la  
 „ Grande Brétagne , que le 28. Octobre 1715.  
 „ Quoi qu'il ne fût en ce pais-là qu'*incognito* &  
 „ en refuge , on n'a pas laissé de lui rendre les  
 „ honneurs dûs aux Têtes couronnées; ayant  
 „ toujourns eu un corps de garde devant son lo-  
 „ gement & un détachement des Gardes du corps  
 „ & des Chevaux legers de S. A. R. de Lorrain-  
 „ ne , pour l'escorter toutes les fois qu'il sojtoit  
 „ de la Ville pour aller à la chasse ou à la pro-  
 „ menade. Il a quitté le nom emprunté de *Che-  
 „ valier de St. George* , au moment qu'il est for-  
 „ ti des pais étrangers , & qu'il est entré dans  
 „ la Grande Brétagne , d'où la Reine sa mere le  
 „ sauva dés le berceau , lors de la revolution de  
 „ 1688. Il a repris le titre de *Roi Jacques* , qu'il  
 „ hérita à la mort de son Pere , & c'est celui  
 „ que les peuples d'Ecosse & d'Angleterre , qui  
 „ sont dans ses intetêts , lui donnent presente-  
 „ ment , savoir en Ecosse *Jacques VIII.* en An-  
 „ gleterre & en Irlande *Jacques III.* ainsi les His-  
 „ toriens. qui ne voudront pas obscurcir les faits  
 „ historiques de nôtre tems , en ce qui regarde  
 „ les Isles Britanniques , laisseront à ces Nations  
 „ le

*En quel tems  
 le Roi Jac-  
 ques est allé  
 en Lorraine  
 & son dé-  
 part pour la  
 Grande Bre-  
 tagne.*

le soin de débrouiller leur fusée pour ce qui regarde à qui des deux Princes Concurans appartient le legitime droit d'être leur *Roi*; & en attendant ils se contenteront d'en nommer un *le Roi Jacques*, & l'autre *le Roi George*.

XIV. En moins de six heures de délibération, les Anglois, après la mort de la feuë Reine Anne, convinrent de mettre la Couronne des Isles Britanniques sur la tête du Prince qui est aujourd'hui assis sur le Trône à Londres; mais les Hollandois n'ont pas été si pōnctuels à remettre l'Empereur en possession des Pays-Bas, quoi qu'ils lui eussent été cedez & abandonnez par les Traités conclus à Utrecht, Rastad & Bade. Les Etats Généraux occupoient la plus grande partie de ce Pais-là, (pour la Maison d'Autriche) depuis 1706. néanmoins ils ne purent pas se résoudre à en livrer les Places aux Imperiaux, ni même permettre aux Magistrats, à la Noblesse, & aux peuples de prêter à Sa M. I. ni hommage, ni serment de fidelité. Les Députez Hollandois, & quelques Ministres de la Cour de Londres, sous le nom de *Puissances Maritimes*, étoient les seuls *Souverains* qu'il étoit loisible aux Brabançons & aux Flamans de reconnoître pour leurs Maîtres. D'où pouvoit venir cette incōsolation de la part des Hollandois? n'avoient-ils pas eux-mêmes déclaré dans leurs Manifestes & autres Actes publics qu'ils ne se croiroient pas en sūreté s'ils étoient voisins de la France? qu'ils n'avoient en vûë de procurer les Pais Bas à la Maison d'Autriche, qu'assū que cette Puissance leur servît de Rempars contre celle de France? cependant il fallut *treize mois & demi* de négociations particulières à Anvers, & *quarante-huit* Conferances extraordini-

*Causēs qui ont fait retarder la conclusion du Traité de la Barrière.*

ordinaires avant de pouvoit convenir, qu'il seroit permis à l'Empereur de prendre possession d'un bien qui lui appartenoit par les Traitez. Un Politique sur ce sujet a comparé les Républiques en général aux Congrégations Religieuses; disant que les unes & les autres n'abandonnent pas aisément ce qu'elles ont une fois en leur possession, concluant de là qu'il est plus sûr & plus aisé de traiter avec un Etat Monarchique qu'avec un Etat Républiquain.

Quoi qu'il en soit, ces Conferances se terminèrent le 15. Novembre; nous en rapporterons les conditions dans un autre endroit; mais en attendant il me sera, peut être, permis de remarquer que Mrs les Hollandois se sont fort agueris; car si autrefois ils craignoient le voisinage des Troupes du Roi Philippe sur les Frontieres du Brabant Espagnol, ( parce qu'il étoit Prince du Sang de France; ) ils n'appréhendent plus d'être voisins de la France sur la Sambre, l'Escaut; & la Lis, puis qu'ils veulent voisiner avec eux par le moyen de Namur, Tournay, Menin, Ypres, &c. qui les approche plus de Paris qu'ils ne l'étoient avant la guerre. S'ils avoient si fort craint ce fâcheux voisinage, autant qu'on aff. étoit de le publier, ils auroient, sans doute, exigé que les Impériaux eussent occupé ces Places, pour les garantir du prétendu danger.

Enfin cette Barriere tant désirée a été conclüe à Anvers, & les Hollandois doivent se sçavoir bon gré d'avoir refusé à Gertruydenberg les offres de Paix qui leur furent faites, puisque nonobstant les dépenses qu'ils firent les deux Campagnes suivantes, & leurs pertes à Denain, ils en ont été bien dédommages par

*Matières du tems. Janvier 1716, 29*  
par l'acquisition qu'ils font de Venlo & de Ste-  
wenswert, ainsi que leurs Gazettes l'ont mar-  
qué.

## ARTICLE II.

*Qui contiennent ce qui s'est passé de considérable  
en ESPAGNE, & en PORTUGAL  
d'puis le mois dernier.*

I. **L**E Roi de Portugal a fait publier un  
Decret qui défend de recevoir dans  
aucun des Ports du Bresil les Vaisseaux  
étrangers, de quelle Nation qu'ils soient,  
pour y faire Commerce: donnant charge  
aux Gouverneurs & autres Officiers Portu-  
gais de faire exécuter cet ordre à la rigueur  
sous peine de perdre leurs Charges, d'être  
privés du droit de naturalité, & de confisca-  
tion de tous leurs biens. Le même Decret  
ou Edit regle la maniere dont les Navires  
étrangers pourront être reçûs dans les Ports  
du Bresil & autres Colonies Portugaises,  
en cas qu'ils soient obligez d'y relâcher par  
tempête ou autres necessitez.

*Le Roi de  
Portugal dé-  
fend aux  
étrangers  
l'entrée de  
ses Ports au  
Bresil.*

II. Le Pere Casuedi Jesuite, Confesseur  
de feu l'Amirante de Castille, se vit obligé  
il y a quelques mois, d'avoir recours à l'au-  
torité du Roi de Portugal, pour obtenir la  
permission de faire sortir hors du Royaume  
des Tableaux & autres effets que les Jesuites  
vouloient faire passer en Allemagne: parce  
qu'ayant été institué heritiers universels de  
tous les effets que Mr. l'Amirante de Ca-  
stille sauva en Portugal lors qu'il abandonna  
l'Espagne pour se voier aux intérêts de la  
Maison d'Autriche: les Officiers Portugai-  
sui-

*Les Jesuites  
heritiers de  
l'Amirante  
de Castille.*

suivant les loix de leur País, ne vouloient point permettre ce transport: d'un autre côté les proches heritiers de cet Amirante prétendoient de recueillir cet heritage à la faveur des dispositions des loix, & du dernier Traité de Paix conclu entre les deux Couronnes; mais comme les Jesuites prétendent que le Testament fait en leur faveur, doit prévaloir; & les volontez du Testateur être suivies, ils ont jugé à propos (à ce que marquent les lettres d'Espagne,) de faire passer ces effets en Allemagne, sous prétexte que l'Empereur avoit quelque goût pour certains Tableaux dépendans de cette succession.

*Dames exilées rentrées en grace.*

III. Plusieurs Dames de qualité qui avoient suivi leurs maris en Catalogne, ou aux País étrangers pendant la dernière guerre, & d'autres qui avoient été exilées de la Cour à l'occasion du parti que leurs Epoux avoient pris contre le Gouvernement, étant rentrées en grace, ont commencé de se rapprocher de Madrid. Car dès le mois de Novembre la Famille de la Duchesse de Medina Celi, la Comtesse d'Oropesa, se rendirent à *Caramanchel* proche de Madrid. On attendoit aussi au voisinage de la même Ville la Comtesse de Palma, & quelques autres Dames de qualité.

*L'Evêque d'Osma renvoyé dans son Diocèse, & pourquoi.*

IV. Ce que nous avons dit dans le précédent Journal pag. 401. de la retraite de Don Taboada à son Evêché d'Osma, mérite un petit éclaircissement. Ce n'est pas tout à fait par un scrupule de délicatesse que ce Prelat n'est plus à la Cour où il remplissoit la Charge de Président du Conseil de Castille. C'est plutôt parce qu'en cette qualité il avoit

*Matières du tems. Janvier 1716.* 31  
 avoit fait arrêter pour dettes le Marquis de  
 la Roza, Grand Maitre d'Hôtel de la Re-  
 ine. Cet arrêt éleva contre le Prelat tous  
 les grands Officiers de la Couronne, sur  
 tout ceux de la Maison du Roi & de la  
 Reine, parce qu'ils prétendoient, comme il  
 est vrai, que suivant l'ancienne coûtume,  
 ils avoient des Chefs & des Officiers supe-  
 rieurs qui seuls avoient droit de décider des  
 affaires où ils étoient parties. Le Roi par sa  
 sagesse ordinaire & par sa justice trouva à  
 propos d'ôter la Charge de Président à l'E-  
 vêque que je viens de nommer, & de lui  
 ordonner d'aller resider dans son Evêché,  
 pour prendre soin de son Troupeau. Peu de  
 jours après le Roi fit publier un Decret, par  
 lequel Sa M. étoit au Conseil de Castille  
 la connoissance des affaires civiles & crimi-  
 nelles des Officiers & autres personnes de  
 sa Maison.

*Le Roi ôte  
 au Conseil de  
 Castille la  
 jurisdiction  
 sur les gens  
 de sa Maison.*

V. Sa M. Catholique a réglé le Gouver-  
 nement des Royaumes d'Aragon, de Va-  
 lence, & de la Principauté de Catalogne;  
 il sera à l'avenir semblable à celui qu'on pra-  
 tique en Castille, ayant déjà commencé de  
 nommer les Officiers dont doivent être com-  
 posées les Chancelleries de ces trois Pro-  
 vinces. Ce Reglement n'étant pas encore  
 publié, on n'en peut pas dire aujourd'hui  
 d'autres circonstances.

*Reglement  
 pour le Gouver-  
 nement  
 d'Aragon.  
 Valence &  
 Catalogne.*

## ARTICLE III.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **S**ON A. R. Mr. le Duc d'Orleans, ayant écrit à tous les Parlemens du Royaume, pour leur donner part de son avènement à la Regence, en leur envoyant les Lettres Patentes du Roi à ce sujet du 24. Septembre 1715. elles furent publiées au Parlement de Metz, à l'Audience Publique du 29. Octobre suivant. Cette lecture ayant été faite, M<sup>rs</sup>. les Gens du Roi se leverent, & M<sup>e</sup>. François Rouyer, premier Avocat Général, prenant la parole, fit la Harangue suivante.

## MESSIEURS,

*Harangue  
faite au  
Parlement  
de Metz par  
Mr. Rouyer  
Avocat Gé-  
neral.*

**L**A matiere des Lettres qui viennent d'être lûes, ne demandé point de simples requisiions de nôtre part: tandis que toute la France s'empresse à l'envi d'expliquer les mouvemens de son cœur sur les grandes choses qui lui sont arrivées, que l'Europe en est encore toute émuë, que le monde entier y prend part: Nous qui faisons une portion des plus cheries du Royaume; Nous qui avons l'honneur d'être le plus ancien patrimoine de la Couronne, les premices & le berceau de la Monarchie; Nous qui nous sommes toujours distingués par nôtre zele & nôtre affection pour nos Souverains, resterions-nous seuls dans le silence? Non. MESSIEURS, nos pensées, quoi que confuses, veulent se produire: nos sentimens veulent



veulent éclater. Mais comment trouverons-nous des paroles qui y répondent, & pourquoi parler si nous ne pouvons rien dire qui ne soit au dessous de ce que nous sentons?

Quel discours en effet, pourroit exprimer dignement tout à la fois, nôtre douleur & nôtre joye? nos regrets les plus vifs sur la plus grande perte que nous puissions faire, & nos esperances les mieux fondées sur le plus grand sujet de consolation que nous puissions avoir?

La mort de LOUIS LE GRAND, qui fait le fondement de ces Lettres, est pour nous le plus triste des objets. C'étoit le plus grand des Rois. Le monde accoutumé à ne voir que lui, à n'entendre parler que de lui, semble avoir changé de face. Son nom seul faisoit nôtre sûreté, & ses vertus Royales la grandeur de l'Etat. Par lui le nom François est devenu le plus glorieux de l'univers. Avant lui un seul de nos voisins nous donnoit de l'inquiétude, osoit se mesurer avec nous: depuis lui, à peine, réunis tous ensemble, font-ils un ennemi qui nous soit égal. S'il a été obligé d'exiger beaucoup de ses sujets, ce n'a été que pour procurer à l'Etat la gloire & le repos dont il jouït. Les ennemis de nos prospéritez sous son Regne, ne pouvoient les souffrir: devoit-il être moins grand pour leur donner moins d'envie? par lui la France remplace Rome & la Grece par le savoir, par la politesse, & par la magnificence. Que n'a-t'il point fait pour la Religion? que ne lui doit point la justice? doutera-t'on de la bonté de son cœur, lors qu'on fera reflexion que dans le plus long Regne que Dieu ait accordé à aucun Prince, l'on ne trouve aucune de ses actions sanguiinaires, par lesquelles les plus court

ne se font que trop souvent signalez. C'en'est donc point par la crainte, mais par la seule idée de ses vertus, qu'il s'est acquis cette grande autorité, cet empire le plus absolu qu'aucun Prince ait eû sur ses peuples: aussi fut-il veritablement sage, clement, magnanime, juste, religieux, magnifique & victorieux. Aussi grand par ses vertus privées que par ses qualitez Royales, il s'est montré superieur à tous les accidens humains, à ses malheurs Domestiques comme à ses prosperitez publiques. Il a vécu en Heros, il en a soutenu le caractère jusqu'à la fin, & le moment fatal qui égale tous les hommes, l'a encore distingué par une pieté, par une constance & une fermeté d'ame extraordinaire; enfin au comble de la gloire, & lors qu'elle ne pouvoit plus croître, il meurt en nous laissant la Paix: il est mort ce grand Roi, l'apui de la Religion, l'azile des autres Rois, l'honneur de sa Nation, l'admiration des étrangers, qui sont venus des extrémitez de la Terre lui rendre hommage. Mais il vivra éternellement, non point simplement dans la succession des fastes Chronologiques, ni parmi la foule des Rois; mais dans le petit nombre de ces Princes fameux, qui ont obscurci la gloire des autres, & rempli le monde de leur nom; au rang des Augustes, des Constantins, des Theodoses, des Clovis & des Charlemagnes: il sera le Clovis & le Charlemagne de la troisième race de nos Rois.

Mais tandis que nous revererons à jamais la Memoire de ce grand Prince, que nous le proposerons pour modele aux Rois à venir, un Auguste rejetton de sa race, nous fait esperer de voir continuer les merveilles de son Regne. Heritier de son Trône, formé de son sang,

sang, l'ayant assez vû pour en conserver l'heroïque image dans sa memoire, & les dernieres instructions dans son cœur; que n'en devons-nous point attendre? déjà sa Royale enfance, & les inclinations qu'il fait paroître, nous présagent nôtre bonheur & sa grandeur future. Que n'a-t'il pû jouir encore quelque tems des exemples, & écouter les preceptes de son Auguste Bisayeul? que n'a-t'il pû voir au moins le vuide de sa minorité rempli du Regne de son Illustre Pere? le Ciel nous l'a montré ce Prince, & il nous l'a ôté dans sa colere: c'est à présent qu'il feroit nos délices.

Mais non, la Providence Divine, toujours adorable dans ses jugemens, & toujours particuliere sur ce Royaume, ne nous a point abandonnez. Prévoyant cette minorité, & voulant nous épargner tous les maux que nous en pouvions craindre, elle a menagé toutes les circonstances les plus favorables pour nous les faire éviter. Voulant couronner les travaux du feu Roi, & les recompenser d'une meilleure vie, elle ne l'a fait (après un Regne plein de Victoires & de Triomphes, mais aussi de traverses & de guerres,) qu'après avoir terminé tous nos differens avec nos voisins par une solide Paix. Ils ne chercheront point à troubler: leur crainte est cessée, leur ressentiment est éteint, leur jalousie est finie. La tranquillité qu'on avoit à peine goûtée pendant tant d'années, est aujourd'hui plus parfaite & mieux affermie qu'elle ne l'a été depuis un siecle. Pouvoit il nous rien arriver de plus heureux?

Et au lieu d'une Regence foible, comme il est arrivé dans d'autres Regnes, nous avons le bonheur de trouver un Regent parfaitement

capable de soutenir le poids, & de maintenir toute l'autorité du Gouvernement. Prince à qui ses grandes qualitez, autant que le droit de sa Naissance, ont fait unanimement déferer cet honneur, qui lui est aujourd'hui confirmé par le Sceau de l'Autorité Royale. Prince également né pour se faire aimer & se faire respecter par l'alliance qu'il sçait faire de la douceur de feu Mr. le Duc d'Orléans son Pere, & de la Majesté du Roi son Oncle. Prince qui par son genie, par son ouvrage, par son expérience & par une capacité universelle, peut mieux qu'aucun autre assurer nôtre repos. Déjà nous voyons qu'animé de l'esprit du sage Dauphin dont il veut suivre les projets, il travaille efficacement au soulagement des peuples par le retranchement de toutes les dépenses superflues, & par le rétablissement du bon ordre dans les Finances. Déjà nous sçavons qu'il n'épargne ni soins, ni veilles, pour approfondir les causes de tous les maux de l'Etat, & y apporter les plus prompts remèdes. Déjà nous ressentons les avantages de son Administration par l'établissement de ses differens Conseils, qui bornent chacun à son objet, en discuteront mieux les affaires de chaque genre, & par la liberté rendue aux Parlemens de faire les remontrances qu'ils jugeront nécessaires pour le bien public. Déjà enfin nous sommes tous persuadés que son dessein vraiment Royal, est de nous faire apercevoir de cette Minorité que par d'heureux changemens, & qu'en nous faisant goûter les fruits de la Paix que nous n'avons pû encore recueillir.

Que nous reste-t-il donc, sinon de former des vœux pour la prospérité du Roi & du Regent du Royaume; & de protester de nôtre part,

part, de la même fidélité & de la même obéissance au nouveau Gouvernement que nous l'avons eüe pour le precedent : c'est aussi ce que nous faisons de tout nôtre cœur. Que le Ciel verse ses bénédictions les plus précieuses sur le Roi & sur la Regence ; qu'il conserve la personne du jeune Roi, que pour son bonheur & pour le nôtre, il aprenne du Regent son Oncle à regner en vere du peuple ; que l'amour de ses sujets fasse toujours sa plus grande force ; qu'aussi sage, aussi pieux que son Pere, aussi bon, aussi pacifique que son Ayeul, il regne aussi glorieusement & encore plus longtems que son Bisayeul &c.

II. Nous avons d'ja dit le mois dernier pag. 409. que l'Assemblée du Clergé de France étant terminée, elle prit congé du Roi le 30. Octobre : voici la Harangue faite à S. M. à ce sujet, par Mr. l'Evêque d'Auxere.

S I R E,

**L**E Clergé de France qui s'est distingué par son empressement à reconnoître vôtre Autorité Naissante, vient offrir à V. M. un nouveau tribut de fidélité & de soumission, l'inclination autant que le devoir nous prescrit cet hommage.

*Harangue  
du Clergé de  
France en  
prenant congé  
du Roi.*

Les heureuses semences de vertu que Dieu a mises en vous, & qui percent à travers les nuages de l'enfance, nous annoncent un grand Prince. Ces dispositions cultivées par une noble & sage éducation, fetont revivre en vôtre personne l'acrée les vertus des vos Augustes Peres, & toute la gloire du Roi vôtre Bisayeul.

Nos esperances sont encore soutenuës par la facilité que vous trouverez à apprendre l'art de regner, dans les exemples & dans les Conseils du Prince, que le droit de la naissance & le concert de tous les vœux ont appellé à la Regence.

Déjà se forme sous sa main le plan d'un Gouvernement parfait : un nouveau Ciel se découvre à nos yeux ; & les doux fruits de la Paix que nous ne regardions qu'en éloignement, se rapprochent presque au gré de nos desirs, & de l'impatience du Prince, chargé de nôtre bonheur. Eh ! que ne peuvent la superiorité du genie, l'étenduë des lumieres, la justesse du discernement, & la grandeur du courage, animées & conduites par l'amour invariable du bien public.

Tels sont, SIRE, les fondemens de vôtre gloire, & les gages de nôtre felicité : plaise à l'Auteur de tout bien, de benir de si précieux commencemens : nous le conjurons de remplir vôtre esprit de ses lumieres, de verser dans vôtre cœur un amour tendre pour vos peuples, un goût constant pour la pieté, & un zele veritable pour les interêts de l'Eglise : nous lui demandons qu'il vous forme selon son cœur, & que V. M. croissant en âge, croisse encore plus en grace & en sagesse.

III. Mr. Buys Pensionnaire d'Amsterdam, & Ambassadeur d'Hollande en France, ayant été rapellé, prit ses audiences de courgé du Roi, de Mr. le Duc Regent, & de leurs A. R. Mesdames les Duchesses de Berry & d'Orleans. Ce Ministre s'en retourna en Hollande ; celui qui lui doit succéder n'est pas encore nommé. Mr. Buys doit être

*Mr. Buys  
Ambassa-  
deur d' Hol-  
lande  
rapellé de  
France.*

être bien content de son Ambassade; Madame son Epouse & la Damoiselle Buys leur fille, ne le doivent pas moins être des honneurs qu'elles ont reçu à la Cour de France.

IV. Le 28. Novembre on celebra dans l'Eglise Metropolitaine de Paris un service solennel pour le repos de l'ame du feu Roi: ce fut Monseigneur le Cardinal de Noailles qui y officia, & Mr. l'Evêque d'Alençon prononça l'Oraison funèbre avec tous les traits de la belle éloquence, & les caractères de la piété Chrétienne & Apostolique, si naturels à ce Prelat, dont l'auguste & nombreux Auditoire fut parfaitement étonné. S. A. R. Mr. le Duc Regent, Mr. le Duc de Bourbon, & Mr. le Comte de Charolois faisoient le deuil. Les personnes considerables de la Cour & de la Ville y assisterent; le Corps du Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, l'Université, le Corps de Ville s'y trouverent, ayans été invitez par ordre du Roi. On y invita aussi les Ambassadeurs & Envoyez des Princes étrangers, auxquels on avoit marqué des places. Après que la ceremonie eut été achevée, Mr. le Duc Regent alla à l'Archevêché, où Mr. le Cardinal de Noailles lui avoit fait preparer un magnifique dîner. Il y avoit une table à 18. couverts, où étoient Mr. le Regent, Mr. le Duc de Bourbon, Mr. le Comte de Charolois, Mr. le Cardinal, & plusieurs Seigneurs de la Famille de son Eminence.

*Mr. de Noailles fait faire un service pour le feu Roi, & regale à dîner Mr. le Duc d'Orléans.*

V. Mr. le Comte de Pontchartrain, fils du Chancelier de France, fut élevé à la Charge de Secretaire d'Etat pour les affaires de

*Mr. le Comte de Pontchartraine se demer de sa Charge de Secrétaire d'Etat, qui est donnée au Comte de Maurepas son fils.*

de la Marine, au mois de Septembre 1699. qu'il a exercée avec autant de zèle que de fidélité jusqu'au mois de Novembre 1715. que ce Seigneur s'en demit volontairement; mais le Roi par l'avis de Mr. le Duc d'Orleans, donna cette Charge au Comte de Maurepas, fils du même Comte de Pontchartrain, qui n'étant âgé que de quinze ans, elle sera exercée en attendant par Mr. le Marquis de la Vrilliere, qui est aussi Secrétaire d'Etat.

VI. On a fait une réforme considérable dans les Troupes de la Maison du Roi; les Compagnies des Mousquetaires qui étoient à 250. hommes, ne seront plus qu'à 150. La réforme des Gardes du Corps va à 480. Celle des Suisses est de 40. hommes par Compagnie. Celle des Gardes Françaises de 16. hommes par Compagnie. La Gendarmerie de 10. hommes par Brigade. Dans la Cavalerie il y aura dix Maîtres à pied par Compagnie. Tous les Dragons doivent être mis à pied, excepté quatre Regimens, qui sont ceux du Colonel Général, du Mestre de Camp, ceux du Roi, & de la Reine.

*Declaration touchant les routes des gens de guerre.*

VII. Parmi plusieurs Déclarations & Arrêts nouvellement publiez, on registra à la Chambre des Comptes à Paris le 22. Octobre une Declaration du Roi, portant que les ordres & routes qui s'expedieront pour la marche des Troupes, pour les recrues & remonte, seront signées à l'avenir par le Président du Conseil de Guerre, avec un Conseiller du même Conseil.

On a aussi publié un Arrêt du Conseil d'Etat du 28. Septembre, qui nomme des Commissaires du Conseil pour arrêter tous les



*Matières du tems.* Janvier 1716. 41

les comptes des traitez & recouvrements d'affaires extraordinaires faits depuis l'année 1687. jusqu'à present; par lequel il est ordonné que toutes les demandes qui seront formées pour raison de ce, seront jugées en dernier ressort par lesdits Sieurs Commissaires.

*Arrêt qui ordonne l'examen des comptes des gens d'affaires depuis 1687.*

Un autre Arrêt du même jour qui ordonne que tous les Entrepreneurs des traitez faits depuis le commencement de la dernière guerre pour fourniture de fourrages, lits, hôpitaux, voitures pour les vivres &c. remettront dans quinzaine leurs comptes, ceux de leurs Commis & sous-Entrepreneurs, avec les pièces justificatives, de même que les Munitionnaires des vivres &c. entre les mains de Mr. Fagon pour être vus & examinés.

*Traitans qui doivent remettre leurs comptes depuis le commencement de la guerre.*

Et un autre Arrêt du 19. Octobre, qui ordonne que les Arrêts qui seront rendus contre les Traitans, seront exécutés contre leurs cautions, veuves, enfans, heritiers & biens tenans.

*Leurs cautions, veuves, enfans, &c. sont tenus de leurs faits.*

VIII. Non seulement le Roi a augmenté le nombre des Membres de Conseils particuliers subordonnez à celui de la Regence: Sa M. a aussi réglé les différentes affaires qui doivent y être traitées. Je viens d'apprendre qu'il y a sous presse une Carte, dans laquelle on trouvera la liste exacte des noms & qualitez de tous ceux qui composent ces Conseils, avec le Blazon de leurs Armoiries. Cette Carte se distribuë chez Philippes Bunel au nom de Jesus, dans la Cour du Palais Abbatial de St. Germain des Prez à Paris. Cet ouvrage sera très-utile au Public.

*Carte du nom &c. du Blazon des membres du Conseil de Regence &c.*

*La Flote des Indes Espagnoles fait naufrage.*

IX. Par un Vaissseau venant de la Havana, & arrivé à la Rochelle, on a été informé que le 31. Juillet dernier à trois heures après midi, la Flote venant de la nouvelle Espagne, après avoir été battue d'une rude tempeste, fut échouée sur la Côte de la Floride dans le Détroit de Bahama. Ces mêmes avis ajoutent qu'on en avoit sauvé presque tout l'or & l'argent; mais qu'une grande partie des marchandises étoient si gâtées, qu'on les regarde comme perduës. On en attendoit de plus grandes particularitez par quelques Bâtimens venant en Espagne à droiture.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE & en TURQUIE, depuis le mois dernier.*

I. **S**uivant quelques lettres venues d'Italie, on imputoit au Chevalier Delfino Capitaine Général de l'Armée Navale des Venitiens, une partie des mauvais succès de la dernière campagne en Morée, pour n'avoir pas, dit-on, voulu suivre, & se conformer aux sentimens du Conseil de guerre; ayant même de son chef & sans ordre de la République fait raser la Forteresse de Sainte Maure, l'une des plus considerables de ce País là. Comme cet Officier Général doit être relevé par Mr. François Grimani, que la République vient d'honorer de la Charge de Capitaine Général, il faut attendre le retour de Mr. Delfino pour savoir de quelle maniere il se justifiera de cette accusation.

II. Les Galleres du Pape, celles de Malthe

the & du grand Duc de Toscane, qui ont fait la campagne au Levant, sont de retour dans leurs Ports, mais on assure qu'au Printemps prochain elles y seront renvoyées en plus grand nombre. La République fait de grands préparatifs de guerre pour la Campagne prochaine, & se flatte d'être mieux en état de résister aux Infidelles, même d'agir offensivement contre eux.

*Galeres auxiliaires de retour du Levant.*

Le Comte de Schoyembourg Saxon de Nation, l'un des meilleurs Officiers Généraux d'Allemagne, s'est engagé avec le Senat Venitien pour aller commander leur Infanterie de débarquement, étant déjà arrivé à Venise pour prêter serment de fidélité. Comme ce Général s'étoit obligé sous certaines conditions de faire un Regiment d'Infanterie pour le service de la République; il s'est remis de ce Regiment en faveur de Mr. de Charier \* Gentilhomme du Pais d'Avignon, & ci-devant Major du Regiment de Marcilly en France; s'étant seulement réservé, que ce nouveau Regiment conserveroit le nom de *Schoyembourg*, lequel doit être embarqué avant le mois de Mars prochain avec plusieurs autres qu'on leve en Allemagne & en Italie. En attendant les Venitiens continuent de faire passer de nouveaux convois au Levant.

*Mr. de Schoyembourg Général de l'Infanterie Venitienne.*

*Se remet de son Regiment en faveur de Mr. de Charier.*

III. Le Bayle ou Ambassadeur de Venise est de retour de Constantinople, & a rendu compte au Senat des particularitez du mauvais traitement qu'il reçût à la Porte quelques mois avant d'avoir la liberté d'en partir. Suivant quelques avis venus de Turquie, les Infidelles n'ont pas mieux observé

*Ambassadeur de Venise de retour, & le Ministre de Genes mal traité en le Turquie.*

\* Voyez Tome XXIII. p. 280.

le droit des gens, envers le Résident de Genes à Constantinople; puis que le K. y nakan, dit on, l'ayant envoyé prendre dans son logement au Fauxbourg de Peyra, par une Troupe de Janissaires, qui ne lui donnerent pas le tems de s'habiller, le conduisirent en robe de chambre & tête nuë à travers des rues de Constantinople, jusques chez le Gouverneur, qui l'insulta beaucoup, sous prétexte que les Genoïs avoient fourni des secours aux Venitiens contre la Porte: après quoi il l'envoya en cet équipage sur une Tartane Genoïse, qui eut ordre de mettre à la voile sans retardement, à peine d'un plus severe châtiment contre le Capitaine & tout son équipage, lequel prit la route des Dardanelles, & de là en Italie.

*Lorete, précaution pour la mettre à couvert du pillage des Corsaires.*

IV. Comme les Corsaires de Barbarie continuent d'infester les Côtes d'Italie; le Pape a résolu de faire fortifier la petite Ville de Lorete, en y faisant construire un Fort, capable de la mettre à couvert des insultes de ces Corsaires, qui depuis longtems ont en vûë de piller le riche trésor de l'Eglise de cette Ville.

*Tempêtes & secheresse.*

V. Pendant plusieurs mois la Mer Méditerranée a été cruellement agitée, tant sur les Côtes d'Espagne que sur celles d'Italie, où il a péri plus de 60. Vaisseaux Marchands de diverses Nations, la plupart avec leurs charges & équipages. Quelque tems auparavant, une grande secheresse avoit régné dans presque toute l'Italie, & porté un notable préjudice à la recolte des fruits, au labourage & retardé les semences. C'étoit alors que les pêcheurs en ce País-là auroient pu dire.

N'accusons point le Ciel de nous être severe,  
Pour boucher quelques tems ses humides canaux;  
Dieu conserve toujours une bonté de Pere,  
Pour les enfans ingrats, pour les hommes bru-

taux.

Que si nous voyons que les plantes,  
Faut du prompt secours des eaux rafraichissan-

tes,

Sechent par les ardeurs du clair flambeau de  
jour :

C'est pour nous en eigner que nos cœurs, que nos  
ames,

Sans les eaux que la grace envoie à son secours,  
Periroient sans ressource, embrasés par les flammes,  
De leurs criminels amours.

Mais enfin les cataractes des cieux s'étant  
ouvertes, la puye n'humecta pas seulement  
la terre, elle inonda encore quelques Con-  
trées dans les lieux bas; cependant elle cau-  
sa infiniment plus de bien que de dommage,  
& alors les Chrétiens pouvoient dire, par  
un effet de reconnoissance.

O mon Dieu! que vous êtes bon!  
Ah! que vôtre indulgence envers nous est extrê-  
me!

Et quoi? l'homme vous hait vous-même,  
Et pour lui vôtre amour est toujours sans second?  
Pendant que le Soleil en embrasant la terre,  
Semble pour vous venger lui déclarer la guerre,  
Vous venez au secours, vous cachés ce flambeau,  
Vous nous ouvrez les cieux & nous donnez de  
l'eau.

Par elle on voit finir nos mortelles alarmes,  
Les prez fleurissent de nouveau,

*Nos côteaux, nos gueretz reprenent tous leurs  
charmes ;*

*Et l'homme toutefois pour éteindre l'ardeur,  
Que ses crimes honteux allument dans son cœur,  
Ne daigne verser quelques larmes,  
Aux pieds de son doux Bienfaiteur.*

*Moines Ca-  
talans Apo-  
stats empri-  
sonnez, &  
pourquoi.*

VI. Il est survenu entre la Cour de Rome & le Gouvernement de Naples un nouveau démêlé, au sujet de l'Immunité Ecclesiastique, dont voici le motif. Deux Catalans, scelerats de profession, commettoient très souvent des crimes énormes dans la Ville de Naples, & par leur subtilité, à l'imitation de *Guzman d'Alfarache*, ils évitoient le bras de la Justice: mais enfin le Viceroi donna de si bons ordres qu'ils furent saisis & conduits en prison. Comme l'on alloit proceder contre eux suivant la rigueur des loix, ces ma'faiteurs chercherent à se mettre à couvert du suplice, qu'ils savoient bien avoir mérité; ils déclarerent qu'ils étoient *Religieux Catalans, & qu'ils avoient apostasié*; soutenant sur cela qu'ils n'avoient pas perdu le Privilège d'être renvoyez devant les juges Ecclesiastiques. Les Magistrats Royaux ayant deliberé sur cette déclaration, trouverent que selon le droit Canonique, ils étoient absolument déchûs de leurs prétentions; les débouterent de leurs demandes, & ordonnerent que leur procès fût instruit. Le Nonce du Pape, dès qu'il en fût informé, les reclama en vertu de l'Immunité Ecclesiastique; mais les Juges refuserent de les lui remettre.

VII. Toutes les lettres venuës de Piemont depuis un mois, assurent que la santé du Roi de Sicile & celle du Prince son fils unique, étoient

étoient fort chancelantes, & que depuis que *Indisposition*  
S. M. Sicilienne étoit revenue de Sicile, *du Roi de*  
elle étoit fort languissante, ce qui est attri- *Sicile.*  
bué aux fatigues de la Mer, ou à d'autres  
causes inconnûes à ses Medecins; mais il y  
a lieu d'esperer un rétablissement de sa san-  
té par le regime de vie qu'on lui fait obser-  
ver, & par le temperament de son bonna-  
turel.

Il survint une difficulté entre un Vaisseau *Difficultez*  
Anglois commandé par le Capitaine Baker, *qu'il a avec*  
neveu du Vice-Amiral de ce nom, avec le *un Vaisseau*  
Gouverneur de Ville-Franche sur la Côte du *Anglois au*  
Comté de Nice; en voici le sujet. Le Ca- *sujet du sa-*  
pitaine Anglois ayant fait entrer son Vaisseau *lut de Mer.*  
dans le Port de Ville-Franche sans saluer la  
Forteresse, le Gouverneur lui en marqua sa  
surprise par un Officier qu'il envoya à son bord:  
l'Anglois répondit qu'il le feroit pourvu que  
le Gouverneur lui fit rendre son salut coup  
pour coup; & comme l'Officier lui dit que  
ce n'étoit pas l'usage, ils se separerent sans rien  
conclure; cependant le Gouverneur l'envoya  
sonner de nouveau de saluer, ou de sortir  
incessamment du Port, faute de quoi il alloit  
faire tirer sur son bord de plusieurs Batteries.  
Cette menace & les préparatifs qu'il vit faire  
pour l'exécution, obligerent le Capitaine de  
sortir du Port nonobstant le mauvais tems,  
après avoir verbalisé de la violence qu'il pré-  
tendoit lui être faite. On ne marque pas de  
quel œil les Cours de Londres & de Turin  
auront pris cet incident.

## ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

*Le Czard établit une Academie de Marine dans ses Etats.*

I. **T**OUS les jours on aperçoit dans la conduite du Czard de Moscovie de nouveaux progrès dans l'Art de regner, & d'augmenter la puissance de son vaste Empire. C'est dans cette vûë que cet habile Prince vient d'établir à Petersbourg une *Academie de Marine*, de laquelle il prétend tirer des avantages qui le mettront bien-tôt en état de se passer du secours de toutes les autres Puissances de l'Europe, & d'attirer dans ses Etats le commerce universel qui étoit partagé entre les autres Nations. Ceux qui voudront être mieux éclaircis des grands projets que le Czard a formé, & en partie déjà exécutés, pour devenir seul le maître du commerce, n'ont qu'à jeter les yeux sur le Tome XXII. de cet ouvrage, pag. 26. & suivantes. Mrs. les Hollandois, pour peu qu'ils veüillent s'en formaliser, pourront savoir mieux que moi le nombre de jeunes gens de toutes sortes d'états & de professions, que les Commissaires Moscovites ont débauché dans les principales Villes de leur Republique; & qu'ils ont envoyé en Russie, pour y exercer les Sciences, les Arts & les Professions auxquelles ils s'occupoient en Hollande, sous l'apas de gages ou d'apointemens au de à de ce qu'ils gaignoient dans les Provinces-Unies. Ils n'ignoient pas non plus, à ce que je crois, le grand



grand nombre de Moscovites que le Czard entretient en Hollande même sur les navires, tant de guerre que marchands, même sur ceux qui font le commerce du Levant & des Indes. C'est à eux à juger, s'il convient aux intérêts de la Republique de laisser pénétrer les plus secrets mystères de leur Commerce à ces habiles Russiens.

II. Les gens éclairés avoient bien cru que la guerre de Pommeranie ne seroit que de *Armée Mos-*  
prétexte au mouvement d'une Armée Mos- *covite qui*  
covite vers les Frontières de Pologne. On *venire en*  
jugeoit assez que les Rois Auguste, de Dan- *Pologne &*  
nemark & de Prusse, ( principalement lors *pourquoi.*  
qu'on les a vû favorisés des forces du Duché d'Hannover; ) étoient plus que suffisans pour achever de dépouiller le Roi de Suède des États qu'il possédoit en Allemagne. En effet cette Armée Russienne n'a pas eu besoin de passer en Pommeranie, elle a marché, suivant sa destination, vers la Haute Pologne pour s'unir avec les Saxons, afin d'agir de concert avec eux contre la Noblesse Polonoise, quoi que cela soit tout à fait contraire aux engagements du Czard dans le dernier Traité qu'il a fait avec la Porte Ottomane, par lequel il s'étoit engagé non seulement de retirer ses Troupes du Royaume de Pologne; mais aussi de n'y en envoyer aucunes, sous quel prétexte que ce fût. Cette démarche donneroit sans doute, lieu aux Turcs de rompre de nouveau avec les Moscovites, s'ils venoient à s'accommoder avec les Venitiens,

III. Les troubles de Pologne sont dans la même situation dans laquelle nous les laissons les mois derniers, c'est-à-dire, que

*Suite des  
troubles de  
Pologne.*

la Noblesse Confédérée dans plusieurs Palatinats ; & la plus grande partie de l'Armée de la Couronne s'étant réunis sous prétexte de maintenir les Privilèges & libertés de la Nation, ont pris les armes pour chasser les Saxons du Royaume. Les Conféderez ont déclaré que ce n'étoit point contre le Roi Auguste qu'ils prenoient les armes, n'ayant nulle intention de se soustraire de son obéissance ; mais qu'ils vouloient absolument se délivrer des longues & fatigantes vexations des Saxons, & d'engager le Roi de convoquer une Diète Générale pour remédier aux abus & aux desordres, sous lesquels toute la Nation gémissoit depuis longtems. Comme le Roi Auguste devoit retourner de Saxe en Pologne, menant avec lui plusieurs Régimens Saxons de renfort, on ne voit pas que cet expédient ni la venue des Moscovites fût un acheminement favorable pour appaiser les troubles de ce Royaume.

*Riza Beg  
Ambassadeur de Perse.  
se. suite de  
son voyage  
pour s'en retourner.*

IV. Puisque j'ai déjà parlé du voyage de l'Ambassadeur de Perse, s'en retournant par terre dans sa patrie, \* Je l'accompagnerai le plus loin qu'il me sera possible, dans l'espérance qu'il fournira au Lecteur quelque chose d'intéressant : il alla de Hambourg à Berlin, où il ne resta que le tems nécessaire pour voir ce qu'il y a de curieux dans cette Ville. Il auroit bien souhaité d'aller voir l'Armée des Conféderez devant Stralsund ; mais comme il prétendoit de faire une entrée triomphante dans ce Camp, & qu'on lui rendit certains honneurs par tout où il passeroit, ces extravagantes propositions ne furent pas du goût du Ministre Prussien. De

ma-

\* Voyez Tome XXIII. pag. 376. & 418.

*Matières du tems.* Janvier 1716. 51

maniere que cet Ambassadeur partit de Berlin le 12. Novembre pour aller à Danzig, & de là à Petersbourg, où il eseroit de trouver le Czard, qui regieroit la route, & ordonneroit son passage à travers de la Moscovie pour s'en retourner en Perse. En partant de Berlin son équipage étoit déjà beaucoup moins nombreux que lors qu'il débarqua en Dannemarck; parce que la plupart de ses gens lassés du mauvais traitement qu'ils en recevoient, l'ont abandonné. Et comme il ne s'est donné aucun mouvement pour les reclamer, on juge de là qu'il a été bien aise de s'en défaire, afin d'économiser l'argent qu'il s'est épargné en France, qu'on estime à près de deux cens mille livres, outre les presens en nipes & en Joyaux. Je viens encore d'apprendre que cet Ambassadeur continuant de donner de nouvelles marques de ses extravagances, en maltraitant un Interprète Allemand & Moscovite qui s'étoit engagé à son service, de même que les voituriers qui conduisoient ses bagages; lesquels l'ayant abandonné à Stargard en Brandebourg, il se vit obligé d'y rester jusqu'à ce que le Conseil de la Regence de Berlin eut envoyé ordre au Magistrat de lui fournir des chevaux en payant, jusques sur les Frontieres du Roi de Prusse.

V. On fit à Vienne au mois de Novem- *Service fait*  
bre un service solemnel pour le repos de *à Vienne*  
l'ame du feu Roi Très-Christien. L'Empereur *pour le Roi*  
& toute la Famille Imperiale y assista, *Lois le*  
à la reserve de l'Imperatrice regnante qui en *Grand.*  
fut dispensée à cause de sa grosseff. Le Mau-  
zolé étoit des plus superbes, où l'on voyoit

52 *Journal Historique sur les*  
quantité d'emblème & de divises à la gloire  
du défunt Roi.

*Preparatifs  
de guerre de  
l'Empereur  
contre les  
Turcs.*

VI. L'Empereur continuë de faire de  
grands préparatifs de guerre, destinez pour  
la Hongrie; ce qui fortifie la pensée de  
ceux qui ne doutent point que Sa M. I.  
n'attaque les Turcs au Printems prochain.  
Cependant les Politiques soutiennent que le  
Conseil de Vienne est trop éclairé pour con-  
seiller à Sa M. I. de rompre avec les Infide-  
les, jusqu'à ce qu'elle ait de gré ou de for-  
ce obligé les Princes du Nord de mettre bas  
les armes, & de se reconcilier par un Trai-  
té de Paix, quelque défavantageux qu'il soit  
au Roi de Suede, par raport à la mauvaise  
situation de ses affaires.

Les Etats d'Autriche s'assemblerent à  
Vienne au mois de Novembre; l'Empereur  
leur fit demander un subside de neuf cens  
trente-trois mille Florins: deux mille trois  
cens hommes de recrues: sept cens chevaux  
de remonte, vingt mille quintaux de farine,  
& vingt mille mesures d'avoine pour les  
Magazins de son Armée.

*Les Retran-  
chemens de  
vant Stral-  
fond forcez  
& pris par  
les Danois  
& Prussiens.*

VII. Le cinquième Novembre, pendant  
que les Rois de Dannemarck & de Prusse  
étoient à Gripswald, faisant travailler aux  
preparatifs de la descente de Rugen, afin  
d'attirer de ce côté-là toute l'attention du  
Roi de Suede. Ce jour-là, dis-je, vers les  
4. heures du matin on donna l'assaut géne-  
ral aux Retranchemens dont les Suedois  
avoient couvert la Ville de Stralsfond pour  
en défendre aussi longtems qu'ils pouroient  
les approches à leurs ennemis. Il y eut en  
même tems trois attaques différentes, qui  
commencerent l'action au signal dont on  
étoit

étoit convenu, afin de partager les forces des Suedois, qui se trouvoient affoiblies par trois Regimens que S. M. S. avoit tiré de Stralsund, pour aider à défendre cette Isle. Le Sieur Koppen Lieutenant Colonel, à la tête de soixante Officiers, soutenus de 1500. Fusilliers, commandoit l'attaque vers un endroit du fossé qu'on avoit crû jusqu'alors impraticable, mais qui ayant été seigné, on n'y trouva de l'eau que jusqu'au genou. Ce fut par là que les assiegeans pénétrèrent dans le Retranchement, où ils ne trouverent pas la résistance à laquelle on s'étoit attendu, à cause du peu de Soldats qu'il y avoit, par proportion à ceux qui les attaquoient, & par conséquent il y eut peu de gens tuez de part & d'autre. Comme les Suedois ne purent pas tous se retirer assez promptement dans la Ville, il y en eut environ 400. qui furent faits prisonniers de guerre, les Alliez dirent n'y avoir perdu que 140. hommes tuez ou blessés.

Le Roi de Suede revint le lendemain de l'Isle de Rugen avec trois Regimens, dans la resolution de reprendre ces Retranchemens; mais l'entreprise fut jugée impossible, sans risquer la perte de la plus grande partie de sa Garnison, à cause que ses ennemis avoient déjà avancé leurs travaux jusqu'au fossé de l'ouvrage à corne, qui separe la Ville de la terre ferme; & qu'ils avoient fait un logement sur le terrain entre la Ville & le Fort qu'on nomme *du Moulin de Cuisine*, lequel se trouvoit par conséquent coupé, & ne pouvoit être secouru. S. M. S. ayant donné ses ordres dans la Ville, elle y laissa les trois Regimens, & repassa dans l'Isle

de Rugen, où elle croyoit sa presence plus necessaire à cause de la descente dont ses ennemis menaçoient l'Isle de jour à autre.

*Isle de Rugen prise par les Rois de Danemarck & de Prusse.*

VIII. Enfin après plus de quatre mois de preparatifs & de menaces, les Princes Confederéz, pour la continuation de la guerre du Nord, & associez pour dépouiller le Roi de Suede des Etats qu'il possédoit dans la basse Allemagne, firent faire la descente dans l'Isle de Rugen le 15. du mois de Novembre. Leurs nombreuses Armées étant suffisantes pour continuer le siege de Stralsound, & entreprendre en même tems les conquêtes des Isles voisines. Nonobstant la superiorité de leurs forces & la disproportion de celles du Roi de Suede, qui tout au plus ne pouvoit opposer qu'un homme contre huit; on jugea à propos de joindre la subtilité du stratagème à la force réelle de ce grand nombre de braves Officiers & Soldats, destinez à combattre les Suedois; voici comme la chose se passa.

Dés le 12. Novembre les Troupes Danoises, Prussiennes, & Saxones au nombre de 18. mille hommes, furent embarquez, mais on différa la descente jusqu'au 15. du même mois. Les Rois de Danemarck & de Prusse se rendirent sur la Côte près de Gripswald, & firent avancer les Bâtimens chargez de leurs Troupes vers *Putbus* au midi de l'Isle, comme l'endroit le plus propre à faire la descente. Le Roi de Suede se rendit de ce côté là avec toutes ses Troupes, qui pouvoient consister à environ 4500. hommes, qu'il rangea en bataille derriere les Retranchemens qu'on y avoit fait. La nuit étant survenuë, les Confederéz laisserent à la vûe de cette

Côte

Côte les Bâtimens qui portoient la Cavalerie, qui faisoient l'avant-garde, paroissant resolu de differer la descente jusqu'au lendemain; mais à l'entrée de la nuit, les Bâtimens qui portoient l'Infanterie, & quelques uns chargez de Cavalerie, se détachèrent, & prirent sur la droite pour aller déboucher à quatre lieües de là proche d'un Village nommé *Stretzau*. On y débarqua environ douze mille Fantassins, tant Danois, Prussiens, que Saxons, avant que le Roi de Suede en pût être averti. Ce Prince à la tête de trois cens Chevaux & de mille Fantassins, se rendit vers ce lieu-là le 16 Novembre à quatre heures du matin; il y trouva ses ennemis postez derrière des Retranchemens qu'ils avoient élevez à la hâte, & qu'ils avoient couvert de leur Chevaux de frise. Il les ataquâ nonobstant l'inégalité de forces, avec la valeur & l'entrepriété qui lui est naturelle. Trois Regimens Danois furent les premiers renversez, mais étant secourus repoussèrent les Suedois, qui revinrent à la charge jusqu'à trois fois. Dans le second choc le cheval que montoit le Roi de Suede, fut tué, & n'en ayant point d'autre à portée sur lequel il pût monter; ce Prince combattit encore plus d'une heure à pied le sabre à la main, renversant tout ce qui pouvoit s'oposer à lui, mais enfin ayant été blessé au bras par un coup de feu, ses Officiers le tirèrent de la mêlée, & on le porta à Stralsund, où il fut suivi d'une partie de ceux qui étoient auprès de lui.

Les jours suivans les Alliez acheverent de parcourir l'Isle qui a environ 25. lieües de circuit, & s'en rendirent les maîtres, ayant

ayant fait environ 1800. prisonniers, compris les bleffez. On fait monter à 200 les Suedois qui furent tuez dans cette action ; les autres se font sauvé tant à Stralsfond qu'à dans les Ports de Suede, à la faveur des Bâtimens qu'ils conservoient pour s'en servir dans le besoin. Un Officier Général du Roi de Dannemarck, en écrivant à un de ses parens le détail de ce qui se passa dans cette journée, marque entre autre chose ;

„ le Roi de Suede vient de jouïr de son  
 „ reste, il nous a chargé diverses fois tant  
 „ à pied qu'à cheval, ayant combattu com-  
 „ me un lion; comme nous aprenons qu'il  
 „ s'est enfermé dans Stralsfond avec l'élite  
 „ de son monde, je trouve que ce grand  
 „ Prince est fort à plaindre, ne voyant au-  
 „ cune ressource qui puisse le garantir de  
 „ tomber entre les mains des braves guer-  
 „ riers qu'il a pour ennemis ; car toutes  
 „ nos Troupes font à l'envi des merveilles.  
 &c.

*Eloge du  
 Roi de Suede  
 par un de ses  
 ennemis.*

*Que'ques  
 remarques  
 sur l'Isle de  
 Rugen.*

En 1438. l'Isle de Rugen fut cedée par les Danois au Duc de Pommeranie, mais dans les guerres du dernier Siecle, les Suedois en ayant fait la conquête, en acquirent la propriété par la Paix qui fut signée à Munster en 1648. cette Isle avec titre de Principauté est environnée de plusieurs autres Isles, presqu'Isles & Golfes. Son terroir est très fertile & a servi de grenier aux Principautez voisines.



## ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans LA GRANDE BRETAGNE depuis le mois dernier.

I. **C**OMME les peuples ont accoutumé de signaler leur zèle par des folies & des extravagances, il n'est pas surprenant que celui de Londres, toujours divisé en partis opposés, ne fasse éclater le sien toutes les fois qu'on lui en donne occasion par des réjouissances publiques, telles que celles qui se présenterent sous leurs yeux le 11. & le 15. Novembre lors qu'on y celebra la naissance du Prince hereditaire du Roi George, & celle du feu Roi Guillaume. Les Wigs firent faire des figures de carton, auxquelles ils donnerent le nom de *Pape*, de *Prétendant*, de *Ormond*, de *Bollinbrack*, de *Marr*, & de *diabie*, qu'ils promenerent par les rues avec des acclamations de joye, & furent ensuite brûlés dans diverses places de la Ville. Les Toris de leur côté, firent faire d'autres figures où se trouvoient celles qu'ils nommoient *Guillaume III.* dans le dessein d'en faire un même sacrifice, mais leurs adversaires informés du lieu où elles étoient en dépôt jusqu'à l'heure destinée à la procession, furent les enlever; cela ne se fit point sans en venir aux mains entre les deux partis, où il y eut beaucoup de têtes cassées de part & d'autre, & trois ou quatre hommes restèrent morts sur la place. Le parti des Wigs qui fut appuyé par les soldats de la garde & par quelques miliciens

*Folies & extravagances du peuple de Londres qui causent du tumulte, & pourquoi.*

qui

58 *Journal Historique sur les*  
qui vinrent à leur secours, refterent les maî-  
tres du champ de Bataille.

Cette marque de victoire n'humilia pas  
assez les Tories pour empêcher de paroître  
de nouveau en lice. Car ils briserent les vi-  
tres de plusieurs maisons illuminées à l'oc-  
casion de ces fêtes, criant par les rues, *Vive*  
*Jacques Stuart nôtre legitime Roi, vive le*  
*Duc d'Ormond & le Comte de Marr ses Gé-*  
*neraux, point de George, ni de Marlborough,*  
& autres choses sembables. Ces Tragi Co-  
medies ne sont capables qu'à divertir le vul-  
gaire, & donner de l'occupation aux Chi-  
rurgiens & aux vitriers; mais nullement  
propres pour calmer les esprits, & les réu-  
nir au point de respect & de soumission que  
les bons & fidelles sujets doivent à leurs  
Souverains, qui est le devoir que Dieu leur  
a prescrit lors qu'il leur a commandé de ren-  
dre à Cesar ce qui étoit à lui.

*Prisonniers*  
*mis en liber-*  
*sé. & pour-*  
*quoi.*

II. Quoi que les emprisonnemens conti-  
nuent dans la Grande Bretagne, & qu'il eût  
été ordonné qu'on n'auroit nul égard à la  
loi *Habeas Corpus*; on n'a pas laissé de met-  
tre en liberté plusieurs de ces prisonniers,  
en leur permettant de donner caution; il  
est vrai que les prisons n'en ont pas été pour  
cela moins remplies, puisque ceux qui ont  
eu ainsi leur liberté, ont fait place à ceux  
qui l'ont perdue. Le Duc de Somerset n'a pas  
eu à obtenir l'élargissement du Chevalier Wind-  
ham son gendre sur son cautionnement;  
quoiqu'il ne se fût rendu prisonnier volontai-  
rement que sur les assurances que le Roi  
George & son Conseil lui avoient donné,  
qu'il auroit sa liberté au moment qu'il auroit  
donné cette marque de soumission. Ce Duc s'est  
lenti

*Le Duc de*  
*Somerset*  
*mécontent,*  
*& pourquoi.*

senti si offensé de ce procédé, qu'il s'est remis de sa Charge de grand Écuyer du Roi George, & son fils de celle de Capitaine des Gardes.

III. On a dispersé dans les rues de Londres pendant la nuit un écrit sous le titre de *Manifeste de Jaquet III. Roi de la Grande Bretagne*, par lequel ce Prince déclare ses intentions sur la résolution qu'il a prise, d'aller se mettre en possession du Trône de ses Ancêtres; exhortant les Seigneurs & les Peuples de ses Royaumes de quelle qualité & condition qu'ils soient, de se joindre à lui, promettant des récompenses proportionnées au zèle & à la fidélité que chacun fera paroître dans cette occasion: qu'il donnera une paye considérable aux Troupes qui embrasseront son parti, & un pardon général à tous ceux qui peuvent avoir manqué à la foi & à la fidélité que les peuples & tous les sujets doivent par leur naissance à leur Roi légitime & aux loix fondamentales de l'Etat. Que comme il prend Dieu à témoin de tout ce qu'il entreprend, il déclare à ses sujets, à la face de toute la terre, qu'il ne fera ni n'entreprendra rien que de conforme aux loix & prérogatives de la Nation. Qu'au moment que Dieu lui aura fait la grace de monter sur le Trône de ses Peres, il convoquera un Parlement libre qui réglerà tout ce qui sera jugé le plus convenable pour l'honneur de la Nation, la liberté de leur Religion, & tout ce qui sera de plus avantageux pour l'Etat, soit en rendant aux anciennes loix leur première vigueur, soit en y ajoutant ce que son

Par-

*Jaques III.  
proclamé à  
Oxford.*

„ Parlement jugera nécessaire d'expliquer.  
Le même jour qui étoit le 2. du mois de Novembre, un homme à cheval passant à la tête du Camp de Hidepark proche de Londres, y sema un grand nombre de Copies de ce Manifeste, dont la plupart furent portées aux Membres du Conseil du Roi George, qui jugerent à propos de les supprimer; mais cela n'a pas empêché qu'il ne s'en soit repandu beaucoup d'exemplaires dans les Provinces du Royaume, sur tout à Oxford où le Roi Jacques fut proclamé, & où l'on a été obligé d'envoyer des Troupes réglées pour s'assurer de cette Ville, qu'on soupçonne être d'intelligence avec les autres Mécontents du Royaume, qui ont déjà pris les armes dans les Comtez de Northumberland, de Lancastre &c.

*Troupes réglées dans la Grande Bretagne au service du Roi George.*

IV. Voici le dénombrement des Troupes réglées qui sont en Angleterre ou en Ecosse au service du Roi George, y compris les Garnisons des Places.

Cavallerie	.	.	.	2121
Dragons	.	.	.	4266
Infanterie	.	.	.	19718
Trois Compagnies franches	.	.	.	243
28. Compagnies d'Invalides, Valides	.	.	.	1624
Infanterie d'Irlande débarquée en Ecosse	.	.	.	1777
Troupes Hollandoises débarquées en Angleterre.	.	.	.	6000

---

35849. hom.

Ces Troupes ne seroient point suffisantes pour maintenir le Roi George sur le Trône, s'il étoit vrai comme quelques-uns veulent

*Matières du tems.* Janvier 1716. 61  
lent l'assurer, que la Nation des trois Ro-  
yaumes eut de la peine à se soumettre sous  
la domination d'un Prince étranger, tant  
qu'il en restera de ceux du sang Royal de  
Stuart: mais il est certain que les principa-  
les forces de la Grande Bretagne ont tou-  
jours consisté, & consisteront toujours dans  
les Milices des Villes & des Provinces; en  
forte que le Prince qui aura pour lui le cœur  
des peuples, quel qu'il soit, sera sûrement  
le possesseur du Trône, sans que toutes les  
forces étrangères qu'un autre Prince pourroit  
appeler à son secours, pussent l'empêcher.  
On en a vu des expériences lors que le Roi  
Charles II. après avoir été longues années  
comme exilé du Trône, errant dans les Païs  
étrangers, il fut enfin rétabli, nonobstant  
l'animosité qui avoit éclaté contre lui &  
contre le Roi son pere. Le Roi Guillaume  
n'auroit jamais osé entreprendre de détacher  
le Roi son beau pere, quoi qu'il eût fait  
passer avec lui une Armée considérable de  
Troupes étrangères, soutenuë d'une grosse  
Flote, si les peuples ne l'eussent pas favorisé  
dans sa revolution.

Quant aux forces des Mécontens tant en  
Ecosse qu'en Angleterre, on n'a pas positivement  
pu savoir quel est leur nombre, parce qu'elles  
n'ont d'abord paru qu'en petits pelotons, qui  
semblables à une boule de neige, ont grossi à  
mesure qu'ils rouloient d'un canton à l'autre,  
& que les Seigneurs mécontens, les plus ac-  
credités des Provinces, les ont joint avec leurs  
Vassaux. Les dernières lettres venuës de Lon-  
dres, écrites par gens qui ne sont pas de leur  
faction, ne les font monter qu'à environ vingt-deux  
mille hom-

*Forces des  
Mécontens  
dans la gran-  
de Bretagne.*

hommes qu'ils disent être mal armez, & manquant de toutes choses; cependant nonobstant ce mauvais état, le Duc d'Argile, qui est joint par le Comte d'Isle son frere, & par 4. Régimens venus d'Irlande, n'a pas jugé à propos pendant quelques mois de risquer un Combat avec le Comte de Marr, qui auroit décidé du sort de tout le Royaume d'Ecosse: nous verrons bientôt si cette insurrection sera de longue durée.

*Le Roi Jacques a passé dans la Grande Bretagne.*

V. Quoi que de toute part on ai eu la confirmation que le *Roi Jacques* a passé la Mer, aucune de ces lettres n'ont fait mention de l'endroit où il a débarqué; ce qui fait juger que ses amis trouvent à propos, pour un tems, de mettre sa personne en sûreté, jusques à ce qu'il soit en état de se mettre à la tête d'une Armée capable de se faire jour vers les endroits où il voudra marcher. On ignore aussi si le Duc d'Ormond est avec lui, ou dans quelqu'autre endroit des trois Roysumes; cependant quelques avis de Londres font connoître qu'on y est persuadé qu'il s'est aussi embarqué. D'abord on avoit voulu proceder contre lui comme *criminel de haute trahison*, pour avoir fait publier une suspension d'armes par ordre de la feuë Reine; & ses ennemis ne le laissant pas en repos dans les Païs étrangers où il avoit crû se tranquilliser, il prit sa resolution de repasser dans sa Patrie, puis qu'on lui faisoit un crime de s'être sauvé. Presentement on a mis sa tête à prix, en promettant une recompense de dix mille livres sterling à ceux qui le prendroient; ainsi soit qu'il eût resté en Angleterre, qu'il eût vécu dans les Païs étrangers,

*Le Duc d'Ormond est pressé par ses ennemis tant en Angleterre que hors du Royaume.*

ou

*Matières du tems.* Janvier 1716. 63  
ou qu'il soit retourné dans la Grande Bre-  
tagne, il n'en étoit pas plus heureux.

VI. Par les lettres de Londres du 29 No-  
vembre qu'on vient de recevoir, on mande  
que les Généraux Wils & Carpenter, à la  
tête de huit Régimens avoient joints le Corps  
des Mécontents de Northumberland, qui  
au nombre d'environ cinq mille hommes,  
s'étoient jettez dans la Ville de Preston au  
Païs de Lancafter. Que s'y trouvant bloquez  
& hors d'état d'échaper sans être taillez en  
pièce; après s'y être défendus pendant deux  
jours, ils avoient enfin capitulé le 24. No-  
vembre aux conditions de mettre bas les  
armes, de se retirer chez eux, sous promes-  
se de ne plus servir contre le Roi George,  
& qu'il ne seroit fait aucun tort à eux ni aux  
Habitans de Preston: mais la Cour de Lon-  
dres y avoit envoyé ordre d'assembler un  
Conseil de guerre pour jager tous ces pri-  
sonniers, & d'exécuter sans retardement la  
Sentence qui seroit renduë.

VII. On a imprimé un Mandement, ou  
lettre Pastorale du 14. Novembre 1715. si-  
gnée par l'Archevêque de Cantouberie & des  
Evêques ses Suffragans à la reserve des Evê-  
ques de Rochester & de Bristol qui l'ont re-  
fusée: ce dernier a été par son refus desti-  
tué de sa charge de grand Aumonier. Par  
cette Lettre les Prélats exhortent le Clergé &  
les peuples d'être fidelles au Roi George.  
Ils leur re-presentent à ce sujet, qu'ayant  
souvent abjuré le Prince prétendant à la  
Couronne, & tout ce qui a été fait depuis  
prés de 30. ans, contre le feu Roi Jaques &  
sa famille; ils doivent craindre le ressentiment  
de celui qui prétend avoir un droit in-  
con-

*Les Mécon-  
tens du Nord  
d'Angleter-  
re mettent  
bas les ar-  
mes, & à  
quelle con-  
dition.*

*Le Clergé  
d'Angleterre  
s'efforce à  
maintenir  
les peuples  
dans la fide-  
lité au Roi  
George.*

contestable à la Couronne ; s'il montoit sur le Trône après tout ce qui a été fait contre sa personne ; & ce qui a été résolu pour le priver de son droit de succession par rapport à sa Religion ; en transmettant la Couronne au Roi George, comme le plus proche dans la ligne protestante. C'est ainsi que les Prélats attachés à la Cour tâchent d'inspirer de la crainte à ceux qui auroient du penchant à changer de parti.

*Réponse d'un Anonyme à l'Article ci-dessus.*

Peu de jours après que cette Lettre Pastorale eut été rendue publique, il parut une Lettre anonyme qui lui servoit de réponse. L'Auteur prétend que les peuples ne sont point en droit de fixer la Religion de leurs Princes ; que quand même ils seroient Payens & Idolâtres, les sujets ne sont pas moins dans l'obligation de leur obéir en tout ce qui regarde le Gouvernement temporel & politique, puis que les Apôtres n'ont jamais prêché la désobéissance & le manque de soumission envers les Empereurs & les Rois sous la domination desquels les Gentils ont vécu ; que J. C. a même ordonné de payer le tribut à César, & s'y est soumis lui-même. Cet Anonyme observe ensuite qu'un Prince Catholique peut légitimement régner sur des Sujets Protestans, ainsi que l'Empereur le pratique en Sicile, en Hongrie, en Transilvanie &c. Le Roi Auguste pour avoir embrassé la Religion Catholique n'a pas moins régné paisiblement sur son Electorat de Saxe ; l'Electeur Palatin dans ses Etats, & le Duc de Wolfenbutel dans les siens ; quoi que la plus grande partie de leurs Sujets soient Protestans. Quant à ce que les Prélats disent pour inspirer de la crainte du ressen-



ressentiment que pouroit avoir le Prince, qu'ils ont abjuré, s'il montoit sur le Trône; l'Anonime leur répond, qu'ils ne doivent point attendre de la pieté & de la Religion de ce Prince, de plus rude châtement de leur égarement; en ce qui regarde leur desobéissance envers leur Maître legitime, que celui que St. Pierre éprouva après s'être repenti d'avoir renié son Maître & son Sauveur. Il dit encore dans un autre endroit de sa lettre ce qui suit. „ Que savons-nous si le Trône d'Angleterre n'a pas une vertu particuliere pour attirer au giron de l'Eglise Anglicane ceux qui y sont une fois montez? il est certain que Guillaume III étoit Calviniste, & le Roi George Lutherien, lors qu'ils sont parvenus à la Couronne: l'un & l'autre ont témoigné ensuite d'être Anglicans, sans y avoir été contrains &c.

VIII. Le Roi Jaques avant de s'embarquer pour passer dans la Grande Bretagne, écrivit à plusieurs Potentats de l'Europe, pour leur donner part de sa resolution. Voici une Copie très-fidele, & à laquelle mes Lecteurs peuvent ajouter foi, de celle que ce Prince écrivit à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, dix jours avant son départ de Lorraine.

*Lettre du Roi Jaques III. aux Etats Généraux des Provinces Unies.*

*Lettre écrite aux Etats Généraux*

TRE'S CHERS, GRANDS AMIS, ALLIEZ & CONFEDEREZ. Ayant plû à Dieu d'inspirer à une partie considerable de nos Sujets, de rentrer dans leur devoir, & de nous

*par le Roi Jaques III.*

*Journal Historique sur les*  
 convier d'aller incessamment les joindre, pour  
 prendre possession de nos Royaumes; avant  
 que de partir pour cette expedition, nous som-  
 mes bien aises de vous en donner part, persua-  
 dé que vous êtes trop éclairés pour douter un  
 moment de la justice de nôtre cause, & trop  
 prudens & Justes pour vous y opposer. Nous  
 vous demandons *au moins la neutralité*. Si  
 vous nous l'accordez, & n'assistez pas nos en-  
 nemis, nous oublierons le passé avec plaisir,  
 & vous déclarons ici, que nous serons prêts  
 à renouveler avec vous les anciennes alliances  
 de nos Prédécesseurs, aussitôt qu'il plaira à la  
 Providence de nous rétablir dans la paisible  
 possession de nos Etats; nôtre intention étant  
 de ne troubler en aucune maniere la paix de  
 l'Europe, mais au contraire, d'entretenir au-  
 tant qu'il nous sera possible une amitié &  
 une alliance inviolable avec tous les Princes  
 & Etats nos voisins, & particulièrement avec  
 vous. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait  
 très-chers, grands Amis, Alliez & Confede-  
 rez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Bar-  
 le Duc ce dix-huit Octobre 1715. Votre bon  
 Ami, Allié & Confederé. *Signé*, JACQUES R.  
*Et plus bas*, HIGGENS.

*Combat de* IX. Le 24. Novembre, jour auquel les  
*Dumblain* Mécontents d'Angleterre mirent bas les ar-  
*en Ecosse,* mes à Preston, comme je l'ai remarqué  
*entre le Duc* plus haut; il y eut près de Dumblain en  
*d'Argile &* Ecosse un rude combat entre l'Armée du  
*le Comte de* Duc d'Argile & celle du Comte de Marr:  
*Marr.* les Relations venues de la part des deux par-  
 tis sont fort opposées, puisque chacun s'at-  
 tribuë la victoire; on Jugera sagement par  
 les fruits que recuëleront les vainqueurs; de  
 quel

quel côté aura été l'avantage. En attendant je me contenterai de dire ce mois-ci, que les deux Armées qui avoient fait la moitié du chemin pour se joindre, retournerent après le Combat occuper leurs premiers Camps, le Duc d'Argile à Sterling, & le Comte de Marr à Perth. Voici quelques circonstances de l'action, tirées des Relations imprimées par ordre de la Cour de Londres. Le Duc d'Argile fit charger l'aile gauche des Mécontens avant qu'elle eût achevé de se former, ils soutinrent le feu avec vigueur, se rallierent plusieurs fois; mais enfin la Cavalerie du Duc d'Argile les rompit & les poursuivit affés loin. D'un autre côté les Mécontens chargerent si vigoureusement l'aile gauche du Duc, qu'ils la separerent du reste de son Armée, & la maltraiterent beaucoup, ce qui s'échapa n'ayant rejoint que la nuit. C'est sans doute sur ces circonstances, que les deux partis se sont attribuez l'avantage. Celui du Duc d'Argile convient qu'il y a eü 400. hommes tuez ou blessés de leur part: ils font la perte des Mécontens de 800. hommes. Le Comte d'Isa frere du Duc d'Argile, le Comte Forfar, le Général Evans, & plusieurs autres Officiers de ce parti sont au nombre des blessez. Quoique par une de ces Relations il soit porté, que le Comte de Marr avoit perdu plus de la moitié de son Armée, tout son Canon, bagage &c. & que *la Rebellion* étoit comme étouffée en Angleterre & en Ecosse; on y lit ensuite, que le Général Cadogan doit incessamment conduire les 6000. Hollandois en Ecosse, pour mettre le Duc d'Argile en état de dissiper le reste des Mécontens.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.*

*Prince de Portugal arrivé en Hollande, & pourquoi.*

I. **S**UR la fin du mois de Novembre, l'Infant Don Manuel de Bragançe, l'un des freres du Roi de Portugal, arriva par mer en Hollande, & alla prendre son logement à la Haye chez le Comte de Tarauca Ambassadeur de Portugal. Ce jeune Prince a entreprit ce voyage pour aller voir plusieurs Cours de l'Europe *incognita*. Autrefois les Princes des Maisons Royales passoient rarement les frontieres de leurs États à moins qu'ils ne fussent à la tête d'une Armée; mais aujourd'huy on a reconnu l'utilité des voyages, même aux personnes de la premiere distinction; c'est aussi la plus belle étude pour aquerir les grandes connoissances pour l'art de regner, & pour voir comme dans un miroir politique l'interêt des Princes, & pour faire d'autres grandes découvertes.

*Le Général Cadogan & les six mille Hollandoss embarquez pour l'Angleterre.*

II. Le Général Cadogan a repassé en Angleterre, s'étant embarqué à Ostende avec les six mille hommes de Troupes auxiliaires que Mrs. les États Généraux envoient au secours du Roi George. Il y avoit encore un bataillon de Troupes Angloises en Garnison dans le Château de Gand, qui ayant été rappelé s'est aussi embarqué à Ostende pour retourner dans la Grande Bretagne.

III. Depuis longtems Mr. l'Electeur de Cologne se plaignoit de ce que contre les disposi-

*Matières du tems. Janvier 1716. 69*

dispositions des Traités de Rastadt & de Ba-  
de. Voyez des Refutats de la Diette de  
Ratisbonne, les États Généraux des Pro-  
vinces Unies tenoient encore un bataillon  
de leurs Troupes en Garnison dans la Vil-  
le de Bonn, pendant que les Troupes Ele-  
ctorales, *gardoent*, pour ainsi dire, les *mai-*  
*sons des Paysans des villages circonvoisins*,  
les Troupes Hollandoises gardoient les por-  
tes de la Ville, où l'Electeur fait sa résidence  
ordinaire.

Mais enfin le 16 Novembre, à l'ouver-  
ture des portes, quelques soldats des Trou-  
pes Electorales, qui campoient aux envi-  
rons, entrèrent dans la Ville parmi les Pai-  
sans, se saisirent de la sentinelle & du corps  
de Garde: ensuite le Regiment des Gar-  
des à pied, & celui de Cies entrèrent par  
la même porte, & furent se saisir de tous les  
Postes occupés par les Hollandois. Cela  
étant fait, le Comte d'Arcos, venu depuis  
peu de Munich, chargé des pouvoirs de S. A. E.  
de Cologne, entra aussi dans la Ville à la  
tête du Regiment des Gardes à cheval, qui  
se mit en escadrons dans la grande Place.  
On oblige ainsi le Commandant Hollandois  
de rendre les clefs de la Ville au Gouver-  
neur de la Place. Mrs. les États Généraux  
eurent quelque chagrin de cette mortifica-  
tion, & envoyèrent ordre à leur Comman-  
dant de rester dans la Place, quoi qu'il n'y  
eut plus aucun pouvoir. C'est ainsi qu'un  
souverain Electeur du St. Empire, se vit  
contraint de faire agir la ruse & la surprise,  
pour s'assurer des portes de la Ville de sa  
résidence, qu'un seul Bataillon Hollandois  
avoit la fierté de garder, & de morgner

pour ainsi dire, les forces de tout l'Electorat, & l'autorité de tout l'Empire.

*Traité de la  
Barriere  
Conclu en-  
tre l'Empe-  
reur & les  
Hollandois.*

IV. Enfin le 15. Novembre le Traité de la fameuse Barriere fut conclu & signé à la quarante-huitième Conférence, quoi que le Traité ne contienne que 29. Articles dont voici l'essentiel.

*Extrait du Traité de Barriere signé à An-  
vers par le Comte de Coningsbeck de la part de  
l'Empereur; du Général Catalogan; de celle  
de la Cour de Londres; & de quatre Dé-  
putés de la part des Etats Généraux des  
Provinces Unies.*

*Conditions  
sous lesquel-  
les les Pais-  
Bas seront  
possédez par  
la Maison  
d'Autriche.*

I. **L**ES Etats Généraux remettront à l'Empereur toutes les Provinces & Places des Pais Bas, tant celles qui ont été possédées par le Roi Charles II. que celles qui ont été cedées par le feu Roi T. C. lesquelles avec celles qui sont déjà rendues, feront à l'avenir un Domaine inseparable des Pais de la Maison d'Autriche en Allemagne, dont S. M. I. ses Successeurs & Heritiers, jouiront en pleine souveraineté & propriété, sçavoir par rapport aux premieres Provinces, ainsi que le Roi Charles II. en a jöüi suivant le Traité de Riswick; & par rapport aux autres Provinces, de la maniere qu'elles ont été cedées par le feu Roi T. C. aux Etats Généraux, en faveur de la Maison d'Autriche &c.

2. L'Empereur promet qu'aucune Province, Ville, ou Places desdits Pais. ne seront cedées en aucune maniere, à un Prince de France, ou autre qui ne sera point Successeur des Etats de la Maison d'Autriche en Allemagne. Le Roi de Prusse gardera ce qui lui a été cedé

dé, & les Etats Généraux ce qui leur sera donné ci après.

3. S. M. I. & les E. G. entretiendront toujours à leurs propres dépens, dans lesdits Pays-Bas, 30. à 35000. hommes, dont l'Empereur fournira les trois cinquièmes.

4. Les E. G. auront leurs garnisons particulières dans les Villes & Château de *Namur*, *Tournai*, *Ménin*, *Furnes*, *Warneton*, *Ypres*, & la *Knoque*, lesquelles seront composées de leurs propres Troupes, & non d'aucune Puissance qui soit en guerre avec l'Empereur, ou qui lui soit suspecte.

5. La Garnison de *Dendermonde* sera mi-partie: l'Empereur y établira le Gouverneur, qui promettra de n'y rien faire au préjudice du service des E. G. & n'empêchera pas le libre passage à leurs Troupes.

6. & 7. Les Etats établiront tels Gouverneurs & Commandans qu'il leur plaira, dans les Places où il n'y aura que des Hollandois en Garnison, mais ils prêteront serment à l'Empereur, de garder fidèlement ces Places pour la Souveraineté qui en appartient à la Maison d'Autriche.

8. Les Officiers Généraux &c. tant de l'Empereur que des Etats, se rendront les civilitez & les honneurs accoutumez, principalement au Gouverneur Général des Pays-Bas.

9. Dans les Places où il y aura Garnison Hollandoise, les Magistrats leur indiqueront un endroit, où ils pourront faire l'exercice de leur Religion, sans cloches ni autres marques extérieures d'Eglise, & sans qu'il soit fait ni commis aucun scandale en matière de Religion.

10. L'Artillerie, Armes & Munitions des Etats Généraux, passeront librement en tems  
de

*Journal Historique sur les*  
de guerre, vers les Places occupées par leurs  
Troupes, étant munis de Passeports.

11. Les Etats pourront changer leur Garnison quand bon leur semblera, & leurs Troupes passer librement par toutes les Villes de Brabant & de Flandres; passant des Ponts sur les Canaux où il sera besoin.

12. En cas de Guerre ou aparence, ils pourront envoyer de leurs Troupes dans les Places les plus exposées à être surprises; le tout néanmoins de concert & du consentement du Gouverneur Général des Pais-Bas.

13. Ils pourront fortifier ces Places si le Gouverneur Général le juge à propos.

14. On donnera libre passage aux Pais Bas pour les Lettres & Messagers Hollandois qui iront vers les Places de la Barriere, pourvû que ces Couriers ne soient chargés d'aucunes lettres appartenant à la Poste Imperiale.

15. Les Etats auront la liberté de sortir des Places qu'ils rendent à l'Empereur, l'Artillerie & les Munitions qui leur appartiennent; mais l'Empereur ne pourra rien faire sortir des Places, qui doivent être occupées par les Troupes Hollandoises.

16. Si les Pais Bas Autrichiens, ou les Places de la Barriere, étoient attaquez; les Etats Généraux pourront faire occuper par leurs Troupes toutes les Villes & Places sur le *Déemer*, depuis l'*Escant* jusqu'à la *Meuse*, faire des Retranchemens & des Inondations en cas de besoin, le tout de concert avec le Gouverneur Général.

17. Les Etats dans le même cas, feront sur la Frontiere de la Flandre Autrichienne, tels Forts & ouvrages nécessaires pour faire des inondations, afin de défendre leurs Frontieres. Les limites de l'Etat en Flandres commenceront



à la Mer, entre *Blankenberg & Heyft*, où il n'y a point de Dunes; mais il ne leur sera pas loisible d'y établir des Maisons ni Ecluses &c.

18. Les Etats auront en entiere propriété dans le haut quartier de *Gueldre*, la Ville de *Venlo*, les Forts de *St. Michel & de Steven-* *Pais cédé en propriété aux Hollan-*  
*wers*, avec leur territoire; de même que le Baillage de *Monfort*, qui comprend les petites Villes de *Nieuwstadt & d'Echt*, avec quelques Villages qui en dépendent.

19. Les Etats tireront par chacune année 5. cens mille *Risdalles* du Pais pour l'entretien de leurs Garnisons, ou des Places de la Barriere. *Sommes qu'ils exigent ront chaque*

20. L'Empereur confirme tout ce qui a été fait par les deux Puissances Maritimes, & le Conseil d'Etat à Bruxelles, depuis la réduction des Pais Bas Espagnols. *Pais-Bas & pourquoi.*

21. Confirme aussi ce qui a été fait dans le haut quartier de la *Gueldre*.

22. 23. & 24. Sa M. I. s'engage d'aquiter les obligations contractées pour les deniers levés pour le service du feu Roi *Charles II* de même que pour les deniers négociés pour la conservation des Pais-Pas Espagnols, ou l'entretien des Troupes Imperiales pendant l'administration des deux Puissances Maritimes, des quelles sommes on fera incessamment la liquidation par rapport aux payemens faits sur les capitaux ou interêts. *L'Empereur s'engage de payer les dettes du Roi Charles II. sur l'hypothèque des Pais Bas.*

25. Sont confirmés aussi tous Contrats faits pour la livraison du pain, fourage &c. tant pour les Troupes Imperiales que pour les Palatines.

26. A l'égard des droits d'entrée & de sortie, ils resteront par provision sur le pied d'aujourd'hui, & conformément au Traité de *Munster*.

*Les Fortifications de Liege & d'Huy seront démolies.*

27. Il est convenu que les Fortifications & tous les ouvrages de la Citadelle de *Liege* & du Château d'*Huy*, seront démolis aux dépens des Etats du País de *Liege*, sans jamais pouvoir être rétablis: cette démolition se fera dans trois mois, ou plû ôt, sous la direction des E. G. qui jusqu'à ce, y tiendront Garnison.

28. Le Roi de la G. B. est garant de ce Traité.

29. Lequel sera ratifié dans 6. semaines ou plûôt si faire se peut, &c.

*Proposition faite par Mr de Croissy sans succès.*

V. On a eu avis de Stralsund, que Mr. le Comte de Croissy écrivit le 22. Novembre à Mr. Ilgen Ministre Prussien, que s'il lui étoit permis d'aller à l'Armée des Confederez, il pourroit faire des propositions agréables aux Rois de Prusse & de Dannemarck. Que le 23. Mr. d'Ilgen avoit fait réponse au Ministre de France, que s'il vouloit proposer la Capitulation de Stralsund, ou des bonnes conditions pour une Paix générale, il pourroit venir le lendemain 24. par la porte d'Tobée; qu'autrement il pouvoit se dispenser de cette peine, & qu'on ne pouvoit pas même lui permettre de rentrer dans la Place; ainsi l'entrevûe proposée n'eut point lieu. Il s'est répandu un bruit que le Roi de Suede s'étoit embarqué le 25. Novembre pour passer en Suede: mais les lettres du Camp du 3. Decembre n'en font aucune mention.

ARTICLE VIII.

*Contenant la Naissance, le Mariage, & la Mort  
des Princes & autres Personnes Illustres.*

I. LE 23. Octobre l'Épouse du Prince Héritaire de Moscovie, accoucha d'un fils dans la Ville de Petersbourg, qui fut nommé *Pierre*, par le Czard de Moscovie Grand Pere du nouveau-né.

*Naissances.*

Le 5. Novembre l'Épouse du Czard accoucha aussi d'un Prince dans la même Ville; l'intervale de 12. jours qu'il y eut entre ces deux naissances, produisit un autre événement qui troubla la joye de la Cour Czarienne, & la remplit de deuil. Ce fut la mort de la Princesse de Moscovie, nouvellement acouchée, qui mourut le premier de Novembre, elle étoit fille de Mr. le Duc de Wolfenbutel, & Sœur de l'Impératrice regnante.

*Celle de  
deux Princes  
de Moscovie  
& la mort  
de l'Épouse  
du Prince  
héritaire.*

II. Le Duc de *Phalaris*, qui est fils de Mr. George d'Entraigues, & petit neveu, par sa Mere, de feu Mr. le Maréchal de Luxembourg (car elle étoit de la Maison de Valençay) a épousé à St. Menellin en Dauphiné, Mademoiselle d'Harancourt, fille de feu Mr. le Marquis d'Harancourt, & de Dame N... Falcos de la Blache, Sœur du Marquis de la Blache. Le nouveau marié a eû le titre de *Duc de Phalaris*, depuis peu; car le Pape le lui donna dans un voyage qu'il fit à Rome l'année dernière, en consideration de la Maison de Valençay, qui est fort chere au St. Siege; car la memoire du Cardinal de Valençay, est encore précieuse à toute la

*Mariages.*

76 *Journal Historique sur les*  
Ville de Rome. Le nouveau Duc avoit  
épousé en première nocce, Mademoiselle de  
Nangis, Sœur du Marquis de ce nom, dont  
il n'y a point d'enfans.

*Morts.*

III. Avant de donner la liste des morts  
dans ce mois-ci, il est à observer que dans  
celui de Novembre pag 379 on a dit par  
mégarde que Madame du Port étoit Sœur de  
Madame de Montespan; elle n'en étoit que a  
bonne amie, & si considérée, de même que  
de Madame l'Abbesse de Fontevrau, qu'on  
eût dit véritablement qu'elles étoient sœurs.

*Celle de  
Madame de  
Louvois.*

Dame Anne de Souvré, veuve du Mar-  
quis de Louvois, mourut à Paris le 2 De-  
cembre, âgée de 69. ans: feu son époux con-  
nu dans toute l'Europe, s'étoit acquis un  
merite distingué dans le Ministère de la guer-  
re, qu'il eut sous le Regne de Louis le Grand.

*Celle du  
Marquis de  
Bay.*

Le 14. Novembre la mort enleva le Mar-  
quis de Bay à Badsajox en Estramadoure.  
Il avoit pendant toute la guerre dernière,  
commandé l'Armée d'Espagne, qui faisoit  
tête aux Portugais.

Don Francisco Antonio Monroy, Ar-  
chevêque de Compostelle qui avoit été ci-  
devant Général des Dominicains, est aussi  
mort en Espagne dans la 90. année de son  
âge.

Le Marquis de Serra, Seigneur Napo-  
litain mourut au mois d'Octobre, avec beau-  
coup plus de peine que bien d'autres. Car  
on estime à trois millions de ducats le bien  
qu'il n'a pas pu emporter avec lui.

La Maison de Lorraine, vient de rece-  
voir un nouveau coup d'affliction, qui n'est  
pas moins sensible, que ceux qui l'avoient  
précédé, & qui se sont suivis de bien prés.

C'est

C'est la mort de Mr. l'Electeur de Treves, Celle de. dont on a appris la nouvelle presque aussi tôt *Mir l'Elec.* que sa maladie. Car dans le tems que cet arti-teur de cle sort de mes mains, pour passer en celles *Treves.* de l'Imprimeur, j'aprens qu'un Courier extraordinaire avoit apporté à Nancy la triste nouvelle que son Altesse Electorale de Treves étoit mort à Vienne en Autriche de la petite verole le 4. du mois de Decembre.

Ce Prince naquit dans la Ville où il vient de perdre la vie, le 24. Novembre 1680. ne faisant qu'entrer dans sa trente-sixième année. Il se nommoit Charles Joseph Ignace Antoine-Jean-Heliotte de Lorraine. Il étoit fils de Charles V. Duc de Lorraine & de Bar, & d'Eleonor Marie d'Autriche sœur de l'Empereur Leopold, qui en premieres Nôces avoit épousé Michel Roi de Pologne. Il étoit frere de S. A. R. Leopold Duc de Lorraine, qui est le seul qui reste des quatre Princes que Charles V. leur Pere laissa en mourant.

Par la mort du Prince qui donne lieu à cet Article, il vaque plusieurs Benefices considerables; entr'autres l'Archevêché Electorale de Treves, l'Evêché d'Osabrug, le grand Prioré de Castille, la Primatiale de Nancy, à laquelle S. A. R. de Lorraine joignit l'Abbaye de Lille en Barois, que ce Prince avoit en commande &c.

#### A D D I T I O N.

**O**N vient d'apprendre que le 11. de Decembre, le Regiment de Saxe-Eisenach. Infanterie, (que les Hollandois tenoient toujours à Bonn, contre le gré de

S. A. E. & au préjudice des dispositions de Bade & des résolutions de la Diète de Ratisbonne, ) fut forcé de sortir de la Ville, & de s'embarquer sur le Rhin, les Officiers de Mr. l'Electeur leur ayant fait fournir des provisions & des barques pour les descendre jusques hors des limites de l'Electorat : ce Prince arriva le même jour à Bonn, revenant de Baviere.

Les lettres de Londres du 10. Decembre, disent qu'on avoit mis à la Tour le Lord Clermont fils aîné de Milord Midleton, arrêté à Gand avec quelques autres Seigneurs Anglois : On croit que l'Empercur se plaindra de la violation du droit des gens dans cette occasion, vû que sa M. I. n'a défendu à aucune Nation de voyager dans ses Etats. Ces lettres ajoutent que les Mécontents qui ont mis bas les armes, & se sont rendus par capitulation à Preston & à Lancafter, ne montent pas au nombre de 1500. hommes de 5000 qu'ils étoient, le reste s'étant sauvé.

Le 5. du mois de Decembre les Confederez du Nord se rendirent maîtres du chemin couvert de Stralsund, où ils eurent environ 400. hommes tuez ou blesez : nous en dirons d'autres particularitez le mois prochain, & parlerons de plusieurs autres faits interessants, qui ne peuvent pas trouver place dans celui-ci.

Mr. le Baron de Wachtendonck Commandant Général dans la Province de Luxembourg &c. ayant reçu de Mr. le Comte de Kœnigszt, la Lettre suivante fit faire l'ouverture des prieres publiques le 26. Decembre dernier, par une Messe solemnelle, qui fut chantée dans l'Eglise des R. R. Peres Recollets de Luxembourg, Son Excellence y as-

fista en Personne avec les Officiers de sa Ger-  
nison, ainsi que le Conseil & le Magistrat,  
de même que le Clergé Seculier & Regulier.

M O N S I E U R,

**S**A MAJESTE' IMPERIALE ET  
SCATHOLIQUE m'ayant fait l'hon-  
neur de me faire connoître par sa lettre du 4.  
de ce mois, que la Paix, & la tranquillité de  
la Chrétienté ayant tou'ours éé le but princi-  
pal de toutes ses actions & desirs, ellen'avoit  
pas manqué depuis sept années de pousser vers  
le Ciel des vœux & des prieres très ardentes,  
afin de bien vouloir benir sa Très Auguste  
Maison de la Succession si necessaire tant au  
repos universel de toute l'Europe, qu'au bon-  
heur & prosperité particuliere de tous ses Etats  
Hereditaires: & que la Divine misericorde  
ayant enfin exaucé les humbles & justes instan-  
ces de tant de peuples, il étoit du devoir de  
Sa Majesté Imperiale & Catholique de lui en  
rendre des graces très sou'mises, & de joindre  
avec ses vœux ceux de tous les fideles & bien ai-  
mez Sujets; à quelle fin elle a bien voulu m'a-  
vertir, & ordonner bien expressément de don-  
ner part de l'heureuse continuation de la gros-  
sesse de l'Imperatrice sa très chere & très-aimée  
Eponse, à tous les Evêques, Consuls, Tribu-  
naux, & Magistrats de toutes les Provinces &  
Villes de ses Païs Bas, afin qu'ils fassent sans  
autre demonstration & réjouissance leurs prie-  
res envers Dieu, & le supplient instamment  
de daigner de parachever un œuvre si impor-  
tant, & donner heureusement au jour un en-  
fant, qui puisse servir avec le temps de soutien  
à son Eglise, de Bouclier au Monde, & de  
consolation à ses peuples. C'est pourquoi je  
vous écris la présente, afin que vous veuillez  
donner exécution aux pieules & sacrées insen-

80. *Journal Historique sur les*  
rions de S. M. I. & Catholique, en donnant  
advertence, & les ordres necessaires à tous ceux  
qui sont sous vôtre Commandement & Ressort,  
ainsi qu'on est accoutumé de faire en pareils  
cas : vous avertissant que j'ay écrit aussi aux  
Evêques, & aux Vicariats des Evêchez vacans  
de ces Pais, pour qu'ils fassent instituer & con-  
tinuer des prieres publiques, à l'effet susdit  
dans toutes les Eglises & Lieux de leurs Diocezes;  
à commencer par une Messe solennelle le plu-  
tôt qu'il sera possible, ce qu'attendant de Vô-  
tre zele, Je suis très parfaitement.

MONSIEUR,

*Bruxelles le 19.*

*Decembre 1715.*

*Vôtre très affectionné Serviteur.*  
*L. C de KINIGSECK.*

*On vend à Paris chez Saugrain Libraire,  
Quay des Augustins, à la Fleur de Lys; les  
Curiositez de Paris, de Versailles, de Mar-  
ly, de Vincennes, & de St. Cloud, & des  
environs, avec les adresses pour trouver fa-  
cilement tout ce qu'ils renferment d'agréa-  
ble & d'utile. Ouvrage très utile au public  
& aux étrangers enrichi d'un grand nombre  
de figures, & dédié au Roi Louis XV. Le prix  
est de 3. livres relié en veaux.*

F I N.